

# Débat d'orientation budgétaire 2015

12 février 2015

- ✓ Attractivité et rayonnement, un projet de territoire ambitieux.
- ✓ Proximité avec les habitants grâce à une gestion urbaine réactive.
- ✓ Citoyenneté en développant le bien vivre ensemble.
- ✓ Amélioration de la situation financière :
  - blocage des taux communaux,
  - autofinancement net maintenu à 7,5 M€,
  - section de fonctionnement en baisse,
  - 40 M€ de dépenses d'équipement.



Le futur musée d'art Hyacinthe Rigaud.



**PERPINYÀ**  
perpinya.com  
la catalana

**PERPIGNAN**  
mairie-perpignan.fr  
la catalane

# Débat d'Orientation Budgétaire 2015



## SOMMAIRE

### **PARTIE I - UN CONTEXTE ECONOMIQUE ET SOCIAL NATIONAL TRES PREOCCUPANT ET SES REPERCUSSIONS SUR LES FINANCES DE PERPIGNAN** \_\_\_\_\_

**1**

- ✓ **Les comptes publics au niveau national dans le rouge :**
  - Croissance
  - Dette publique
  - Déficit public
  - Quelques éléments positifs
- ✓ **Une réduction des dépenses de 50 Milliards sur 4 ans dont 11 milliards pour les collectivités**
- ✓ **Répercussion sur le budget de Perpignan :**
  - La ponction sur la DGF, conséquence de l'effort de 11 Md€
  - Les dotations de fonctionnement
  - Le secteur immobilier

### **PARTIE II - UN PROJET DE TERRITOIRE AMBITIEUX** \_\_\_\_\_

**9**

- ✓ **Perpignan, cœur de l'agglomération, au sein du projet de territoire de PMCA**
- ✓ **Les démarches partenariales devraient aboutir en 2015**
- ✓ **Vers une Communauté Urbaine au 1er janvier 2016 ?**

### **PARTIE III - LES ORIENTATIONS 2015** \_\_\_\_\_

**12**

**AXE I** POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT DE L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE PERPIGNANAIS, NOTAMMENT PAR LA MISE EN OEUVRE DU PROJET DE TERRITOIRE ET DES ÉQUIPEMENTS STRUCTURANTS

- ✓ **Indicateurs attestant de l'attractivité du territoire**

✓ **Le projet de territoire de Perpignan, 4 opérations majeures**

- Le cœur de ville, cœur d'agglomération, axe prioritaire pour faire de Perpignan une véritable destination, notamment touristique.
  - Le retour de l'université en cœur de ville
  - Les itinéraires du savoir, Perpignan destination touristique
  - Développement des animations festives et culturelles ancrées sur notre histoire
- Les berges de la Têt
- Un pôle sportif au mas Casenove
- Le Programme National de Rénovation Urbaine II (PNRU)

**A X E** **II** AMÉLIORER ENCORE LA QUALITÉ DE VIE DES PERPIGNANAIS EN DÉVELOPPANT LA PROXIMITÉ, NOTAMMENT, AVEC LA SÉCURITÉ ET LA PROPRIÉTÉ

- ✓ **Une nouvelle organisation de la proximité en 2014 et 2015**
- ✓ **La police municipale encore renforcée**
- ✓ **La propreté**
- ✓ **Nature urbaine**
- ✓ **Hygiène et santé**
- ✓ **Population et domaine public**

**A X E** **III** DÉVELOPPER LE BIEN VIVRE ENSEMBLE ET LA CITOYENNETÉ, NOTAMMENT PAR LA CULTURE, LE SPORT ET LE SOCIAL

- ✓ **L'action des centres sociaux au cœur des quartiers**
- ✓ **L'actualité des Espaces Ados et Jeunesse (EAS)**
- ✓ **Le sport à Perpignan : aller au-delà de la performance**
- ✓ **La politique culturelle**

**A X E** **IV** OPTIMISER LES RESSOURCES, BLOQUER LA FISCALITÉ COMMUNALE ET PRÉSERVER UN NIVEAU ÉLEVÉ D'INVESTISSEMENT

- ✓ **La situation financière de Perpignan s'est améliorée**
- ✓ **L'investissement par habitant place Perpignan parmi les villes qui investissent le plus**
- ✓ **Trouver entre 2 et 3 M€ par an en fonctionnement pendant 3 ans**
- ✓ **Impulser des réorganisations, des investissements générant des économies en fonctionnement**
- ✓ **Les taux de fiscalité seront bloqués en 2015 pour la 4<sup>e</sup> année consécutive**

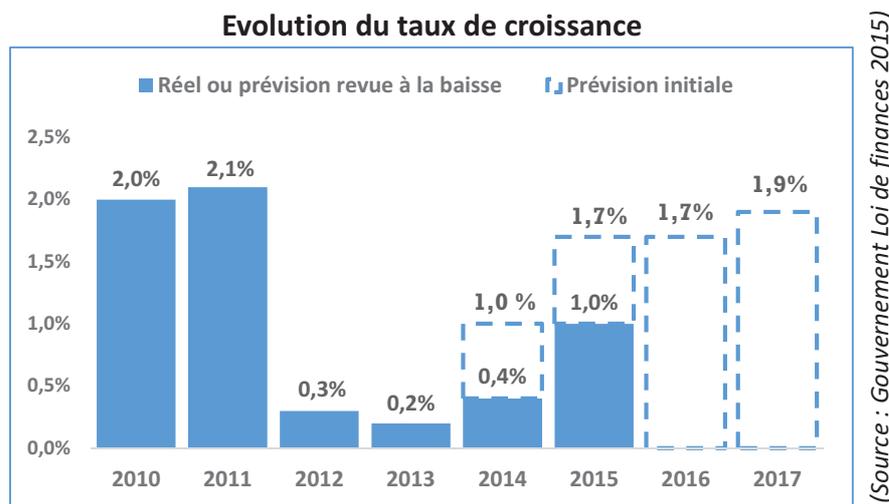
Première étape du cycle budgétaire, qui se prolongera par le vote du Budget Primitif et du Compte Administratif, le Débat d'Orientation Budgétaire est un acte majeur dans lequel sont analysées et mises en perspective les évolutions des indicateurs clés de gestion.



## PARTIE I - UN CONTEXTE ECONOMIQUE ET SOCIAL NATIONAL TRES PREOCCUPANT ET SES REPERCUSSIONS SUR LES FINANCES DE PERPIGNAN

### LES COMPTES PUBLICS AU NIVEAU NATIONAL DANS LE ROUGE

✓ Croissance : les prévisions sont régulièrement revues à la baisse

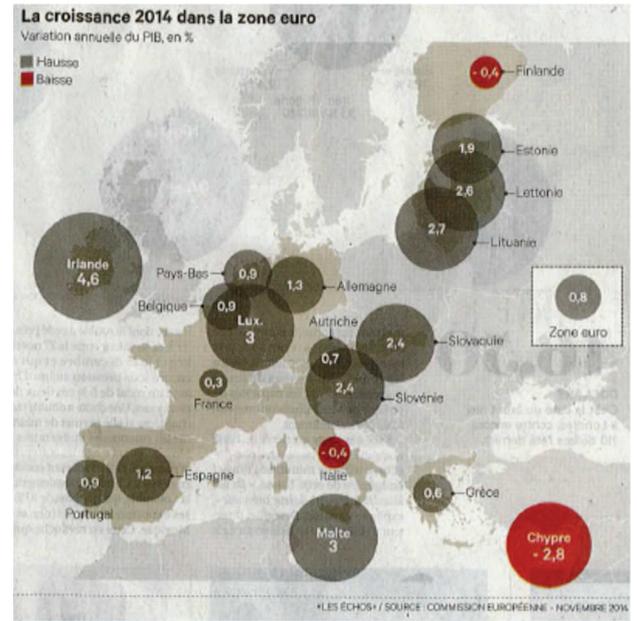
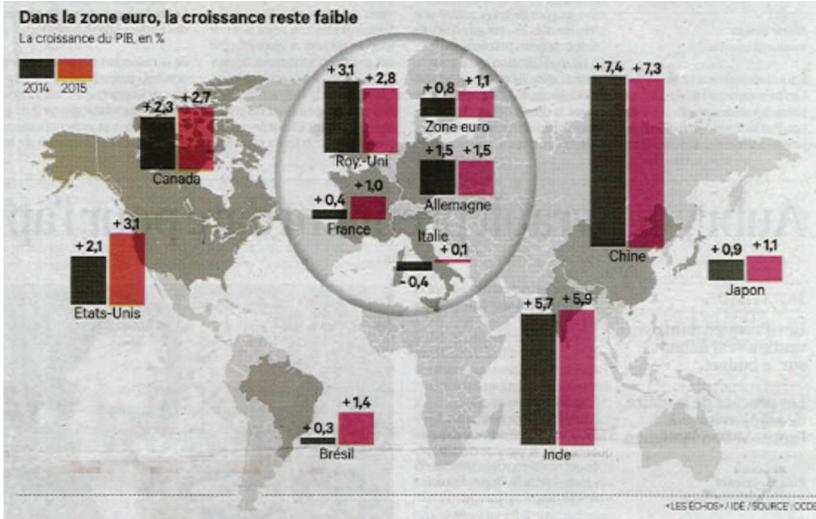


Le Haut Conseil des Finances Publiques, autorité indépendante, doute de la maîtrise de la dépense et juge que même repoussée, la baisse du déficit n'est pas acquise. En cause d'abord, une prévision de croissance pour 2015 qui paraît optimiste, quant au scénario pour les années suivantes, il repose sur des hypothèses trop favorables.

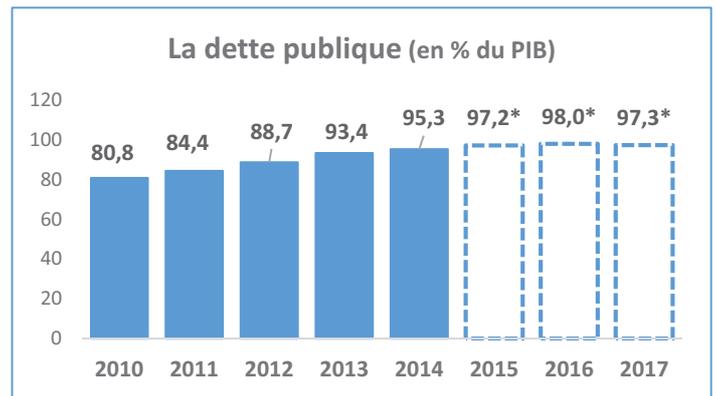
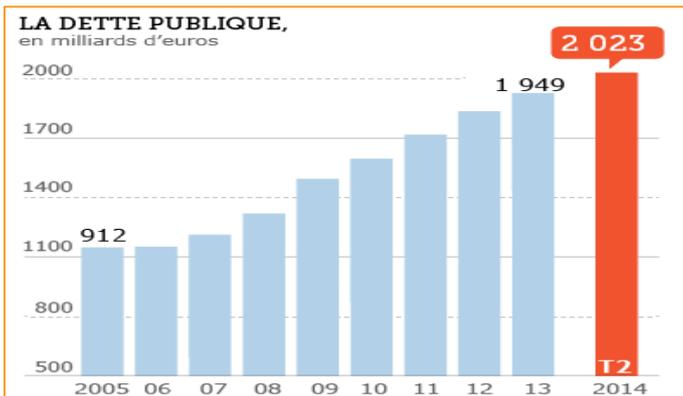
### Hypothèses de croissance du PIB revues à la baisse par le Gouvernement et la Commission européenne

	<i>Hypothèse initiale</i>		<i>Gouvernement</i>		<i>Commission Européenne</i>
• 2014 :	1,00 %	→	0,4 %		
• 2015 :	1,70 %	→	1,0 %	→	0,7 %
• 2016 :	2,25 %	→	1,7 %	→	1,5 %
• 2017 :	2,25 %	→	1,9 %		

## La croissance française parmi les plus faibles :

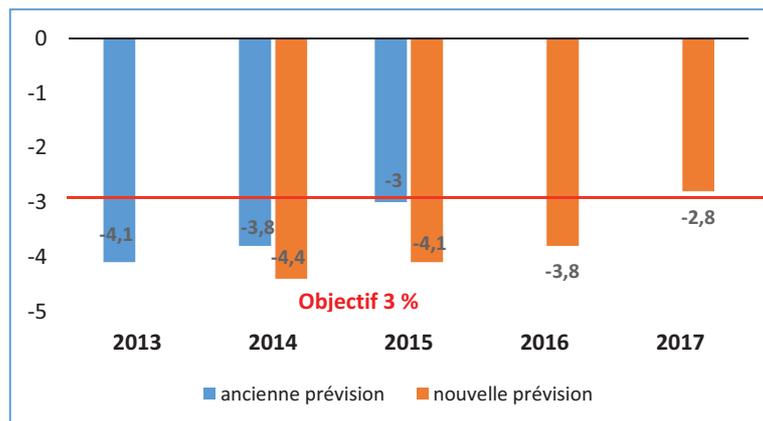


## ✓ Dette publique : le cap des 100 % du PIB sera-t-il franchi ?



## ✓ Déficit public en % du PIB

La France ne tiendra pas ses objectifs budgétaires de 3 % de déficit public : le gouvernement table sur un déficit public à 4,1 % du PIB en 2015 et 3,8 % en 2016, éloignant le scénario d'un retour sous 3 % l'an suivant.



La Commission Européenne estime que le déficit public de la France va devenir le plus important de la zone euro en 2016, à 4,7 %, après avoir atteint 4,1 % en 2015.

## Prévision de déficit public dans la zone euro en 2015



Le taux de prélèvement obligatoire est au niveau record de 44,7 %, les hausses d'impôt 2013 ayant fait grimper de 1 point ce taux.

La France cumule les déficits :

- déficit de croissance avec 4 années d'affilée inférieure à 1 %, croissance inférieure à nos voisins,
- déficit budgétaire qui est désormais le plus important de la zone euro,
- enfin déficit extérieur obstinément inférieur à 40 Md€ (10 pays sont excédentaires, 7 pays ont un déficit inférieur à 5 Md€).

Face à ces déficits, le pouvoir d'achat par unité de consommation a reculé en 2012 et 2013. Il devrait légèrement monter en 2014 du fait de la faiblesse de l'inflation.

### ✓ Quelques éléments positifs

La baisse de l'euro, la chute du cours du pétrole et les taux d'emprunt historiquement bas constituent néanmoins des éléments favorables à l'économie.

## 👉 UNE RÉDUCTION DES DEPENSES DE 50 MILLIARDS SUR 4 ANS DONT 11 MILLIARDS POUR LES COLLECTIVITÉS

▪ Etat	-18,0 Md€
▪ Collectivités	-11,0 Md€
▪ Assurance maladie	-10,0 Md€
▪ Protection sociale	-11,0 Md€
<b>Total</b>	<b>-50,0 Md€</b>

Toutes les collectivités vont se trouver durement impactées par ce qui constitue un **véritable rupture**. Pour la 1<sup>ère</sup> fois, les dotations de fonctionnement vont baisser fortement sur 4 années consécutives. La baisse inédite et violente de la dotation globale de fonctionnement (DGF) des collectivités sera de 3,67 Md€ en 2015, et du même montant les deux années suivantes (art.9, loi de finances). En 2017, la DGF sera donc inférieure de 11 Md€ à son montant de 2014 ; sur 4 ans, la baisse cumulée représente 28 Md€ au niveau national.

Pour « compenser » la baisse drastique pour les collectivités « les plus pauvres », 228 M€ en plus seront allouées aux enveloppes de péréquation dont 180 M€ pour la Dotation de Solidarité Urbaine et de cohésion sociale (DSU), 78 M€ pour la dotation de solidarité rurale (DSR), 10 M€ pour la Dotation Nationale de Péréquation (DNP) et 20 M€ pour les dotations de péréquation des départements (art.58).

114 M€ seront donc financés par une ponction sur la DGF et les 114 M€ restants par un prélèvement sur les traditionnelles « variables d'ajustement » et notamment les compensations d'exonérations de fiscalité locale qui continueront à s'effondrer (dotations de compensation taxe professionnelle et foncière qui devraient disparaître totalement d'ici 3 ans).

Instauré en 2012, le FPIC, fonds de péréquation horizontal, poursuit sa montée en puissance et augmente comme prévu de 210 M€. La progression pourrait être remise en cause au-delà de 2015.

Les analystes considèrent que ce recul brutal et massif des dotations conduit à amputer le tiers de la capacité d'autofinancement des collectivités. Ainsi, en l'absence de recours au levier fiscal, **cette baisse pourrait provoquer un repli massif de l'investissement des collectivités (de l'ordre de 30 % en moyenne pour les grandes villes et les grandes communautés).**

Sachant que les collectivités concourent à plus de 70 % à l'investissement public, le risque d'impact récessif sur l'activité économique est avéré. Il a été calculé qu'il équivaut à la destruction de PIB à hauteur de 0,4 à 0,5 %.

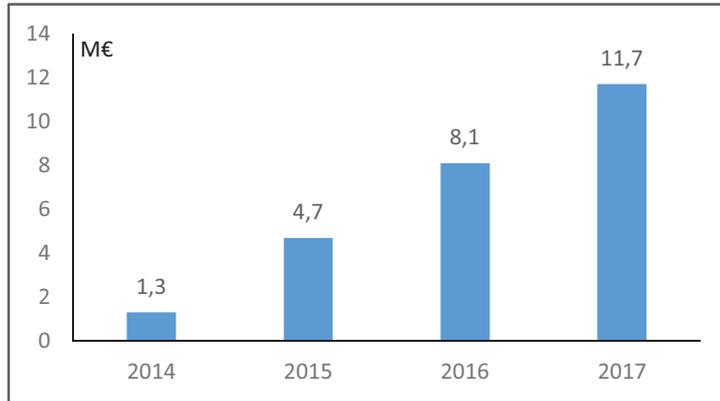
\*\*\*

**Perpignan, comme on va le voir, propose de faire un choix différent : trouver des économies en fonctionnement pour préserver une capacité d'investissement importante pour rendre la ville attractive et pour améliorer la qualité de vie des perpignanais, tout en soutenant l'emploi.**

REPERCUSSIONS SUR LE BUDGET DE PERPIGNAN

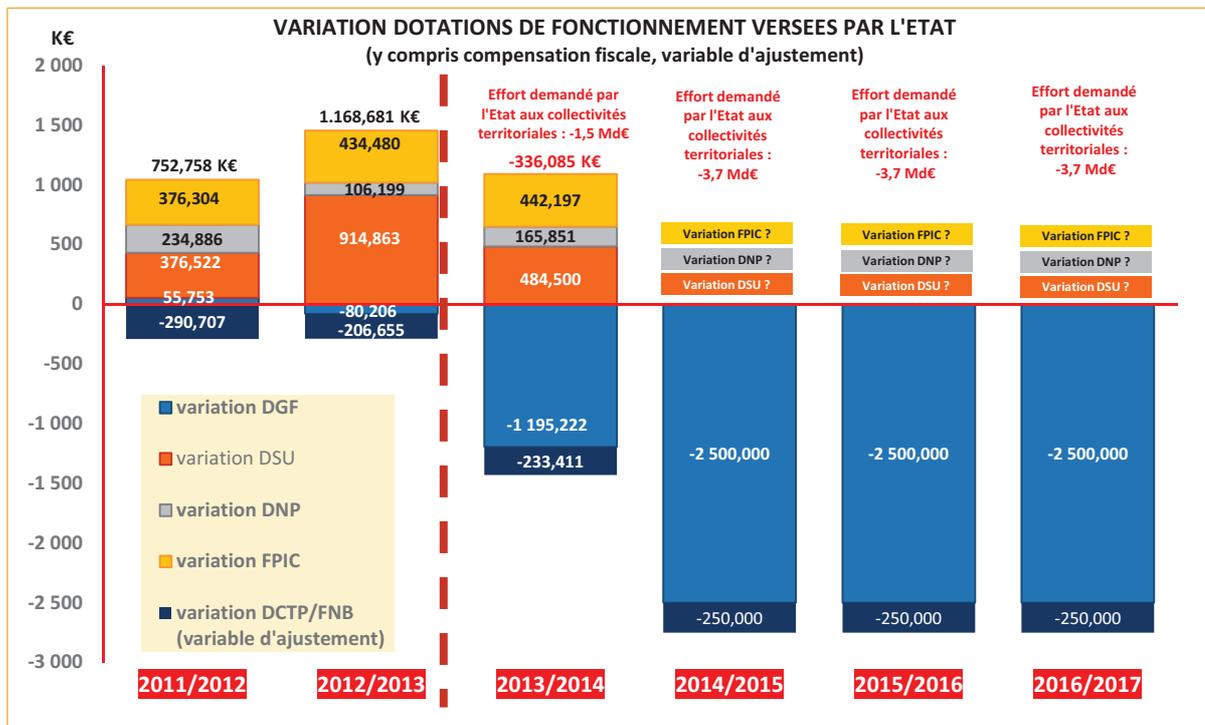
✓ La ponction sur la DGF, conséquence de l'effort de 11 Md€

Inscrite dans la loi de finances et calculée en fonction d'un pourcentage appliqué aux recettes réelles de fonctionnement, la ponction sur la DGF de Perpignan s'élèvera à 11,7 M€ en 2017 soit une baisse cumulée de l'ordre de 26 M€ sur 4 ans.



✓ Les dotations de fonctionnement

Les dotations de fonctionnement versées par l'Etat à Perpignan représentent environ 18 % de nos ressources, soit 41 M€. Celles-ci diminueront pour ne s'élever qu'à 30 M€ environ en 2017, soit une baisse cumulée de l'ordre de 20 M€.



Ainsi, alors que 18 % de nos recettes évoluaient positivement entre +700 K€ et +1,5 M€ par an, Perpignan doit désormais faire face à une baisse de 2 à 3 M€ par an.

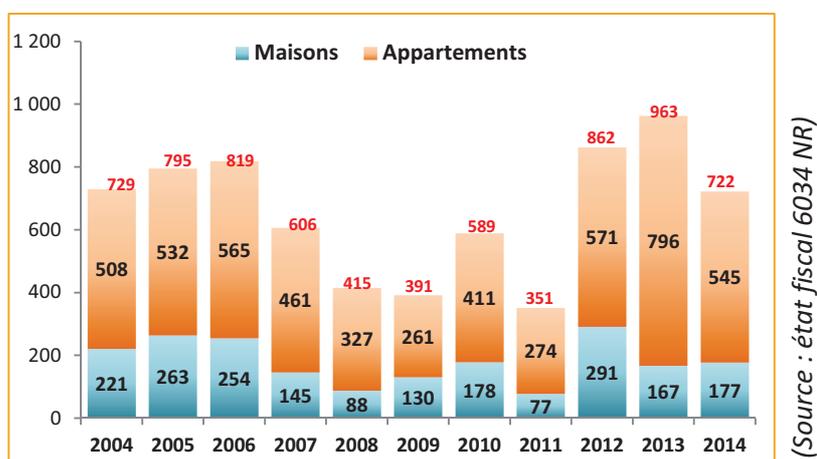
La sévère diminution de la DGF et des variables d'ajustement seront néanmoins en partie compensées en 2015, d'une part par l'augmentation de la population, et d'autre part par l'évolution de la DSU et du FPIC, dont il est difficile d'estimer la valeur, les notifications officielles n'intervenant que courant avril au plus tôt.

## ✓ Le secteur immobilier

Il est à présent, impacté par la crise, ce qui atténue fortement la dynamique des recettes de fonctionnement qui y sont liées.

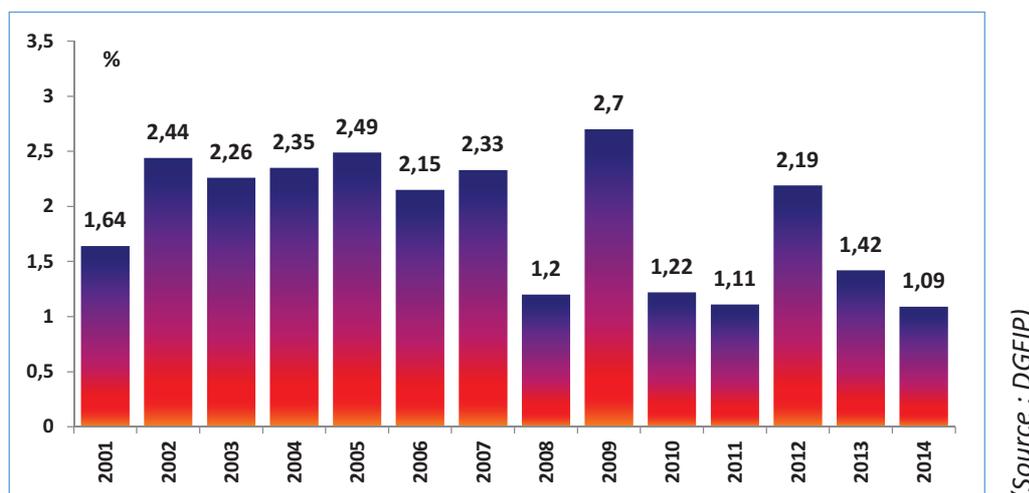
### • Nombre de logements créés 2004/2013 (solde net)

Même si le solde net des logements créés (en tenant compte des démolitions) se situe toujours à un niveau élevé -année record en 2013 avec 963 logements créés-, la non commercialisation actuelle des logements neufs a, d'ores et déjà, un impact sur les permis de construire délivrés et sur la mise en chantier des différents programmes immobiliers.

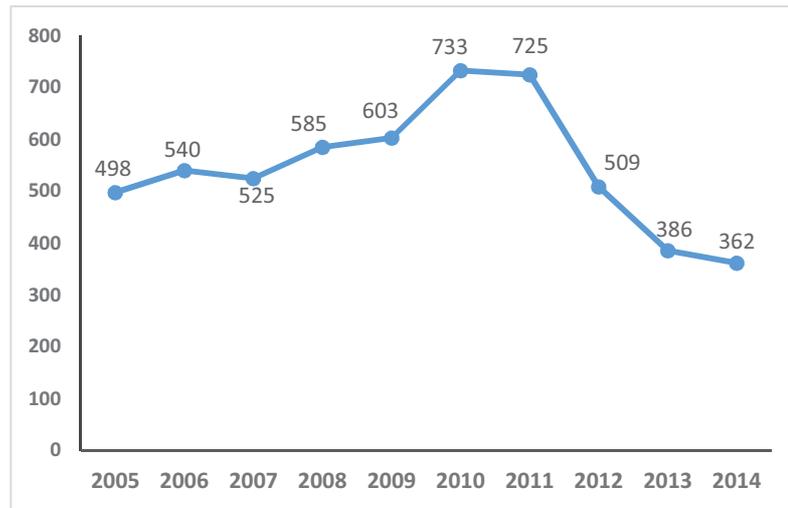


### • Evolution de la Taxe Foncière : dynamique réelle (hors revalorisation des bases décidées dans la loi de finances)

Les constructions des secteurs habitat et économique génèrent la taxe foncière sur les propriétés bâties. Elle se situe sur Perpignan toujours au-delà de 1 %, ce qui n'est pas le cas de toutes les villes. Ainsi, Perpignan est la 2<sup>e</sup> ville de France pour la croissance de ses bases foncières ce qui démontre l'attractivité du territoire perpignanais (voir page 14).

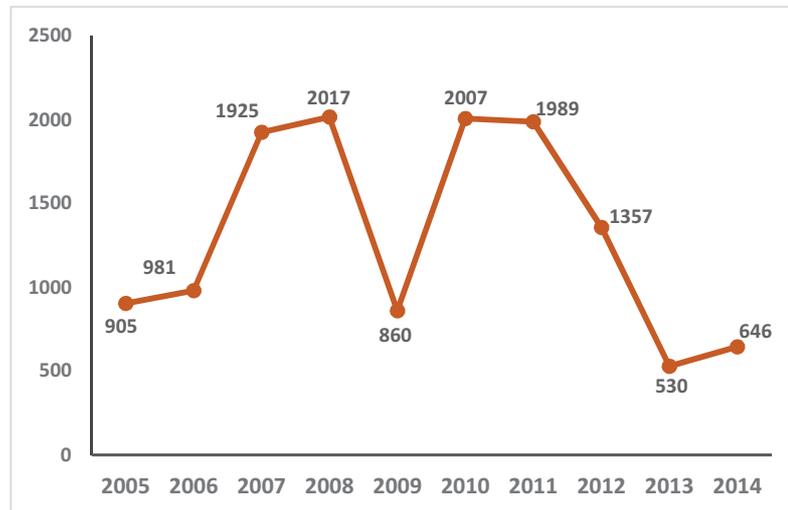


• Evolution du nombre de permis de construire instruits



(Source : DAU)

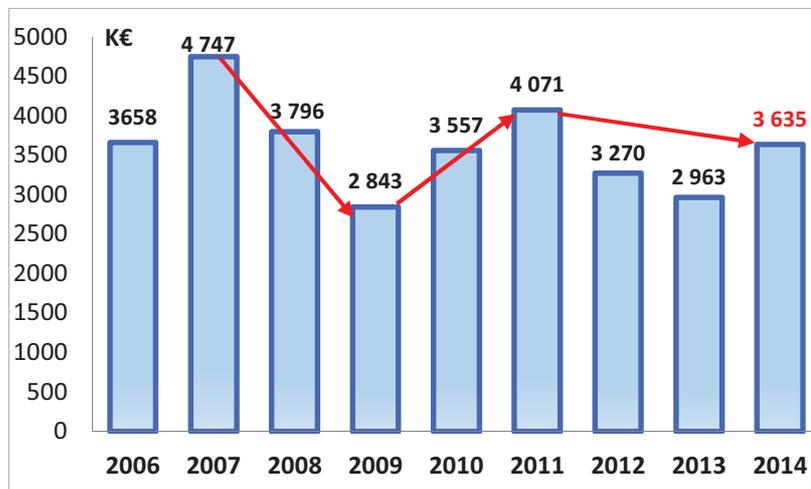
• Evolution du nombre de logements instruits



(Source : DAU)

• Droit de mutation

Le volume du marché à la revente reste stable.



(Source : Comptes Administratifs)

\*\*\*

**La crise nationale a un effet direct sur les recettes de fonctionnement des collectivités.**

**Outre la baisse inédite de la DGF, qui constitue une véritable rupture pour les finances publiques, toutes les recettes liées au secteur immobilier se trouvent impactées par la crise du secteur immobilier.**

**Même si l'attractivité du territoire de Perpignan a eu pour effet de limiter jusqu'ici la baisse de ces recettes, Perpignan va aussi devoir faire face au net ralentissement de la dynamique des recettes du secteur immobilier qui constitue une part importante du budget de fonctionnement.**

## PARTIE II - UN PROJET DE TERRITOIRE AMBITIEUX

Dans un contexte extrêmement dégradé et très contraint, nous avons vu que le gouvernement a pris des mesures impactant fortement les ressources des collectivités notamment les dotations de fonctionnement.

Face à cette rupture, les collectivités doivent obligatoirement s'adapter pour éviter une dégradation durable de leur situation financière qui conduirait à une réduction de l'investissement et à une augmentation de la fiscalité.

Perpignan fait le choix de poursuivre l'investissement, notamment, au travers d'un projet de territoire qui s'inscrit dans celui de l'agglomération et qui propose une ambition collective pour notre territoire.

### Perpignan, cœur de l'agglomération au sein du projet de territoire de PMCA

Perpignan Méditerranée s'inscrit dans une démarche de développement équilibré et durable de son territoire. Elle affirme sa position dans l'espace régional, en construisant une vision d'avenir partagée et ambitieuse.

Pour cela, elle entend construire un projet de territoire fédérateur et intégré afin de rassembler l'ensemble des partenaires autour de ce projet commun.

Cette démarche pose en priorité la question du renforcement de l'attractivité, tout en veillant à une appropriation large des principes du développement durable. Tous les leviers doivent être levés pour soutenir un modèle économique maîtrisé qui s'inscrit dans les registres de la compétitivité, du rayonnement et de l'innovation, de la solidarité territoriale et de la cohésion sociale, de la valorisation des patrimoines naturels et culturels et de la préservation et gestion durable et intégrée des ressources naturelles du territoire et de l'identité.

La communauté d'agglomération se donne les moyens d'exister au sein de ces logiques de développement territorial et de créer de la dynamique économique, sociale, environnementale et transfrontalière. Ce projet de territoire à échéance 2020, permettra de donner une réelle lisibilité au territoire perpignanais au plan national et international, et ainsi d'affirmer sa position et de renforcer le rayonnement de l'espace régional.

4 axes stratégiques résumés en 4 mots-clés sont identifiés : **ATTRACTIVITE, SOLIDARITE, RAYONNEMENT, INNOVATION** :

- **Attractivité et développement économique** (les pôles de compétitivité, le soutien au commerce, l'action sur le tourisme, la programmation des zones d'activités, l'agriculture et l'artisanat...)
- **Attractivité, innovation et rayonnement du territoire** (services à la personne, formation universitaire, stratégie des mobilités, équipements métropolitains, habitat et politique de la ville...)
- **Attractivité et développement durable** (trame verte et bleue, aménagement des berges de la Têt, soutien au développement des énergies renouvelables, mise en place d'une filière de valorisation des déchets ménagers, mutation de la motorisation du parc de bus,...)
- **Attractivité et partenariats transfrontaliers** (groupements de commande, électromobilité, partenariats...).

Le projet de territoire de l'agglomération se décline sur plusieurs territoires de projets, unis dans un même objectif, faire de Perpignan Méditerranée une destination, au travers :

- d'une mise en valeur et d'une réappropriation de son fleuve, la Têt, depuis Vinça jusqu'au littoral canétois,
- d'une requalification et d'une redynamisation de ses principales « portes d'entrée »,
- d'une mise en synergie des cœurs de ville avec le projet urbain du cœur de l'agglomération,
- de ses projets d'excellences et de ses vitrines économiques,
- du projet SMART CITY qui vise à faire de Perpignan Méditerranée un territoire connecté, une véritable terre d'excellence,
- de son front de mer, un littoral « pluriel », moderne et durable,
- de la richesse de ses bassins de vie : les vallées de l'Agly, le Riberal et le Sud aggro.

### **Les démarches partenariales devraient aboutir en 2015**

Ce projet de territoire est indispensable pour émerger dans les dispositifs partenariaux en cours d'élaboration.

Le Contrat de Plan Etat/Région 2014/2020 (CPER) a vu son calendrier régulièrement repoussé. De même, le Programme Opérationnel des Fonds Européens Languedoc-Roussillon et des opérations pouvant faire l'objet d'aides financières attendent que des décisions soient prises par le Conseil Régional, organisme gestionnaire du Feder.

Le retard de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) dans la désignation des quartiers prioritaires retenus pour le nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU) n'a pas permis à ce jour d'aboutir à la signature de la nouvelle convention ANRU. Néanmoins, Perpignan est la 1<sup>ère</sup> ville de France à avoir déposé à l'ANRU le protocole de préfiguration des projets de renouvellement urbain.

Le projet de territoire de PMCA, par son ambition et sa solidarité, doit permettre à certaines opérations situées notamment sur le territoire de Perpignan, d'émerger à ces dispositifs partenariaux, notamment, le musée d'Art Hyacinthe Rigaud, la mise en beauté du patrimoine historique, le projet de l'université en centre-ville et les projets urbains et sociaux sur le centre-ville, le grand Vernet et le Champ de Mars.

Un protocole de partenariat a été élaboré avec PMCA et le Conseil Régional. Il fixe le cadre des projets communs et décline les opérations retenues pour 2014 avec notamment une aide financière de 1,5 M€ pour le musée d'Art Hyacinthe Rigaud qui se rajoute à l'aide de 1 M€ obtenue de l'Etat/DRAC.

## Vers une Communauté Urbaine au 1<sup>er</sup> janvier 2016 ?

La réforme territoriale en cours modifie radicalement l'architecture intercommunale. La loi du 21 février 2014, prévoit que les Communautés Urbaines (CU) peuvent être créées lorsqu'elles associent plusieurs communes d'un seul tenant et sans enclave qui forment un ensemble de plus de 250.000 habitants. Elle prévoit aussi le statut de métropole pour les EPCI de plus de 400.000 habitants. Ainsi, les capitales régionales entreront souvent dans la catégorie de métropole.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, la nouvelle région regroupant Midi Pyrénées et Languedoc-Roussillon verra le jour avec 2 métropoles Toulouse et Montpellier.

2 territoires peuvent se transformer en Communauté Urbaine, Nîmes avec 241.236 habitants (si extension préalable) et Perpignan Méditerranée (287.841 habitants).

PMCA doit donc se poser la question de cette évolution de statut, pour des raisons géopolitiques évidentes, afin que son territoire soit identifié de manière spécifique dans la région avec un statut se rapprochant de celui désormais ouvert aux métropoles.

Cette forme plus aboutie de l'intégration urbaine, correspond à la logique voulue par le législateur et probablement à une nouvelle étape nécessaire pour mettre en œuvre un destin commun au travers d'un projet de territoire partagé et concerté, tenant compte de la particularité de chaque commune mais avec une ambition commune.

La catégorie de communauté urbaine est désormais l'échelon intercommunal qui correspond aux caractéristiques de PMCA. Cette transformation optimiserait également les dispositifs de péréquations financiers, notamment horizontaux au travers du FPIC. En effet, les règles financières actuelles sont fondées sur des moyennes par catégorie.

PMCA, en se rattachant à la catégorie des Communautés Urbaines apparaîtra comme une Communauté Urbaine avec des ressources plus faibles que les Communautés Urbaines importantes, ce qui permettra d'optimiser la péréquation financière en faveur de PMCA.

Ce dispositif jouerait en sens inverse si PMCA reste dans la catégorie des communautés d'agglomération.

Une étude est donc lancée pour apprécier les enjeux et les conséquences d'une création d'une Communauté Urbaine au 01/01/2016.

## PARTIE III - LES ORIENTATIONS 2015

Dans le cadre du projet de territoire à l'échelle de PMCA, Perpignan se fixe 4 enjeux majeurs :

### AXE I

POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT DE L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE PERPIGNANAIS

### AXE II

AMÉLIORER ENCORE LA QUALITÉ DE VIE DES PERPIGNANAIS

### AXE III

DÉVELOPPER LE BIEN VIVRE ENSEMBLE ET LA CITOYENNETÉ

### AXE IV

OPTIMISER LES RESSOURCES, BLOQUER LA FISCALITÉ COMMUNALE ET PRÉSERVER UN NIVEAU ÉLEVÉ D'INVESTISSEMENT

L'organigramme de l'administration municipale est aujourd'hui plus compact, organisé autour de 4 pôles correspondant à chacun de ces 4 enjeux majeurs fixés aujourd'hui pour Perpignan.

\*\*\*

### AXE I

POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT DE L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE PERPIGNANAIS, NOTAMMENT PAR LA MISE EN OEUVRE DU PROJET DE TERRITOIRE ET DES ÉQUIPEMENTS STRUCTURANTS.

#### ✓ Indicateurs attestant de l'attractivité du territoire

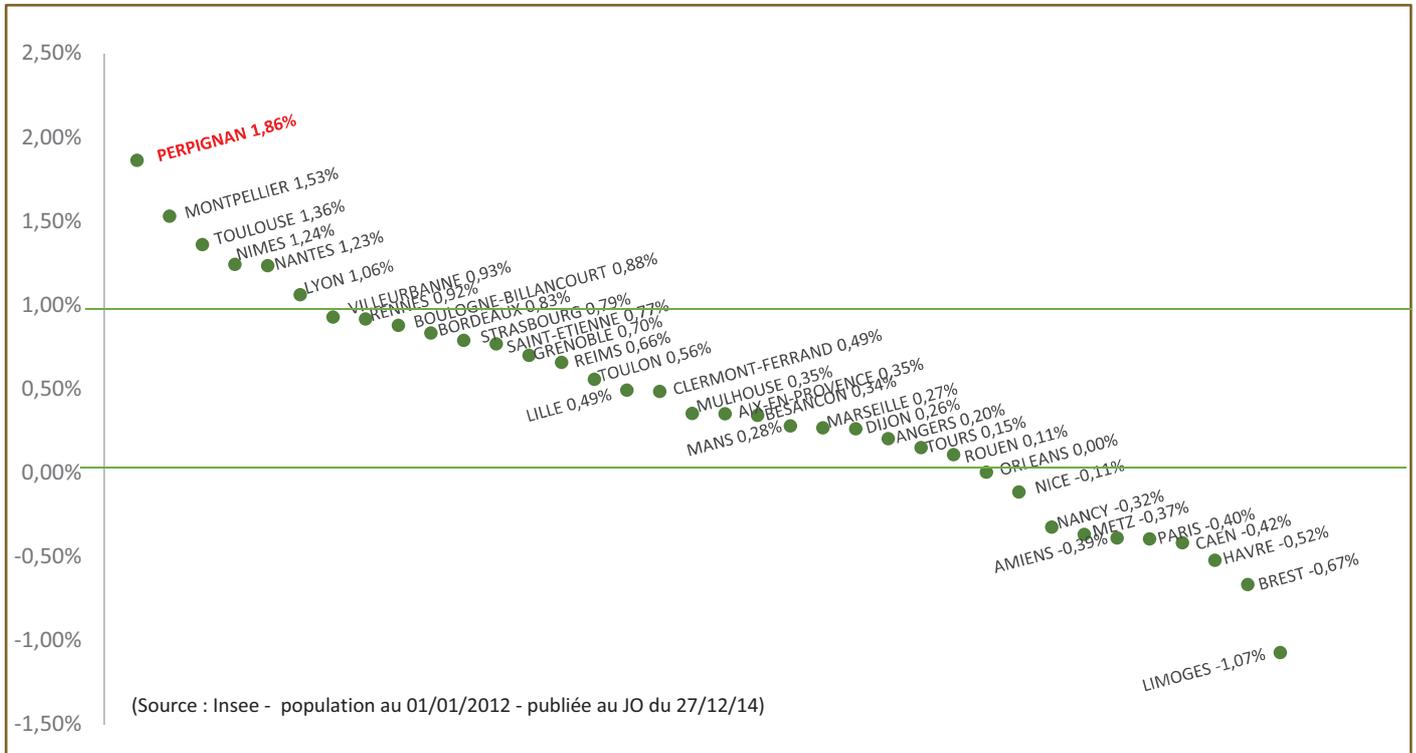
Tout territoire doit avoir une vision de son avenir pour organiser l'espace urbain, protéger ses espaces naturels, être suffisamment attractif pour créer de la richesse et des emplois.

La compétition, que se livrent les territoires et la réforme territoriale, accentue cette indispensable recherche d'attractivité mettant en exergue les atouts et les particularités de Perpignan.

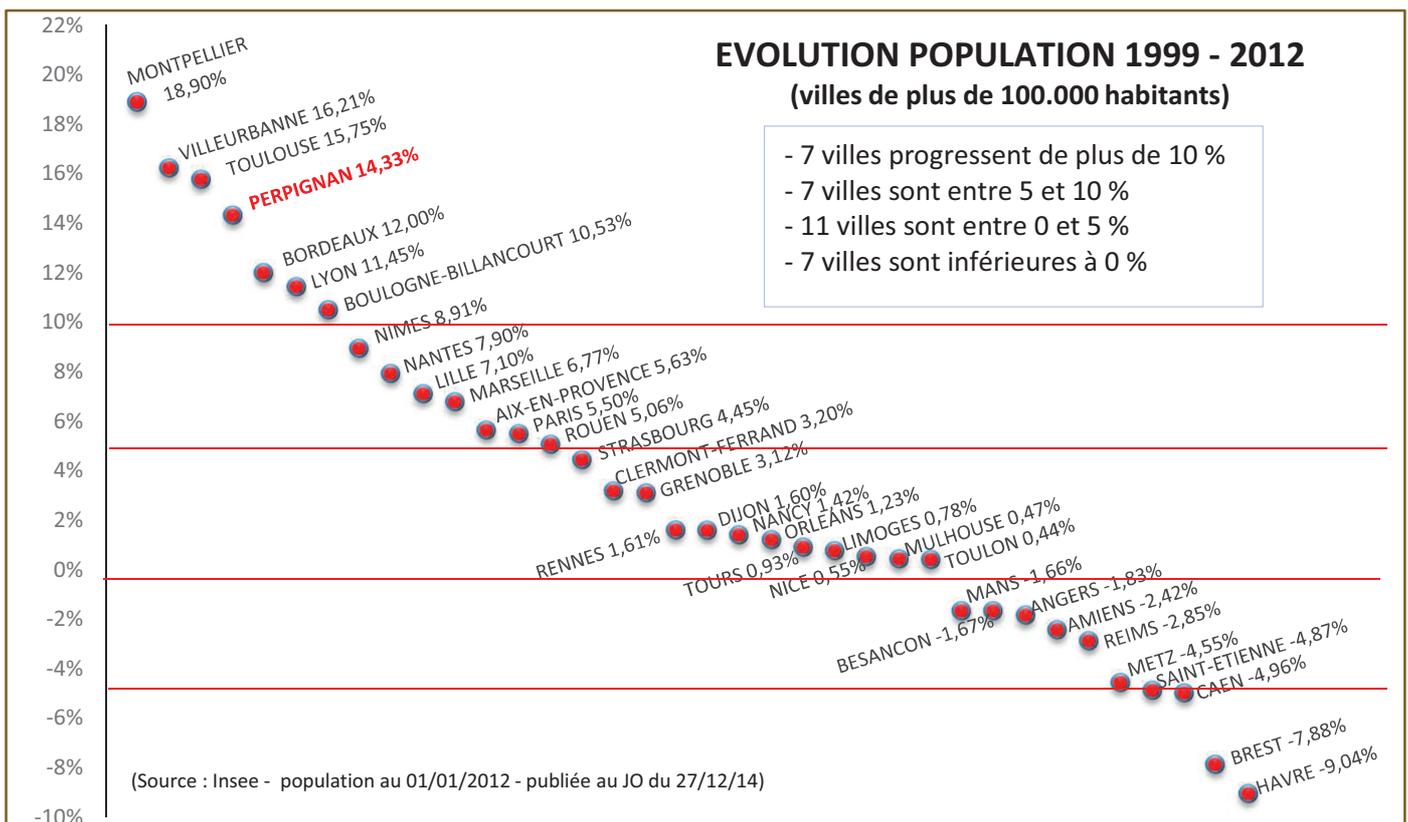
Perpignan démontre au travers de 2 indicateurs indiscutables l'attractivité de son territoire :

 Insee :

 **Population au 1<sup>er</sup> janvier 2012 : 122.608 habitants. Entre 2011 et 2012, Perpignan est la ville de France, de plus de 100.000 habitants, dont la population progresse le plus : +2.243 habitants.**

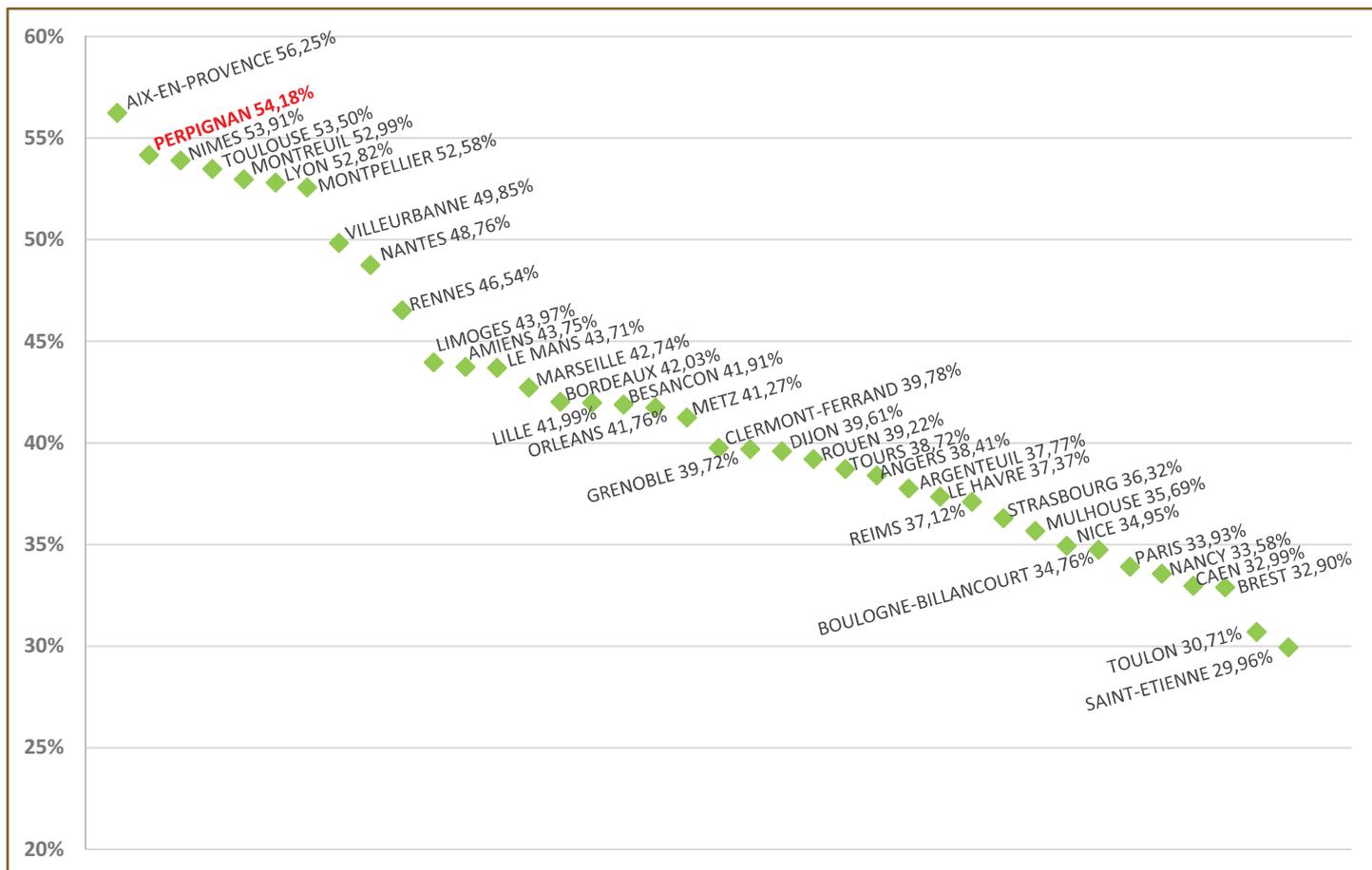


 **Progression de la population sur 12 ans. Perpignan, 4<sup>e</sup> progression la plus forte de France pour les villes de plus de 100.000 habitants.**



 **DGFIP** : progression des bases foncières sur 12 ans. Perpignan, 2<sup>e</sup> progression la plus forte de France pour les villes de plus de 100.000 habitants.

## EVOLUTION DES BASES FONCIERES 2001-2013



(Source : DGFIP état 1259)

### ✓ Le projet de territoire de Perpignan, 4 opérations majeures.

Perpignan doit se donner les moyens de poursuivre le développement de son attractivité, par le développement du projet de territoire qui s'articule autour de 4 opérations majeures :

- le cœur de ville, cœur d'agglomération, axe prioritaire pour faire de Perpignan une véritable destination notamment touristique,
- les berges de la Têt,
- le pôle sportif au mas Casenove,
- le Programme National de Rénovation Urbaine II.

## Le cœur de ville, cœur d'agglomération, axe prioritaire pour faire de Perpignan, une véritable destination, notamment touristique.

Deux opérations illustrent cette priorité :

### ↳ LE RETOUR DE L'UNIVERSITE EN CŒUR DE VILLE

Le projet « Université en cœur de ville » est un projet partagé, bâti de concert entre la ville de Perpignan et l'Université.

L'ambition poursuivie par la Ville est de renouer avec ses racines universitaires historiques à travers la réalisation et la réhabilitation d'un espace jadis dédié au savoir. La Ville entend également permettre à ses étudiants de réinvestir le cœur de ville, par leur présence quotidienne, et de participer à une véritable et durable revitalisation.



L'Université partage cette ambition et souhaite inscrire sa dynamique dans l'implantation d'une partie de ses enseignements en cœur de ville, au plus près des acteurs socio-économiques. L'Université ambitionne de réinvestir le cœur de la cité, de partager le quotidien de ses habitants et leur permettre de se réapproprier une institution qui a historiquement accompagné la « Fidelissima Vila de Perpinyà ».

Le site choisi pour cette implantation participera au rayonnement de l'Université et confortera le prestige de celle-ci.

Créée en 1350, alors 2<sup>e</sup> Université catalane parmi les plus anciennes universités d'Europe, elle s'installe en 1763 dans l'îlot Fontaine Neuve qui accueillit l'Université jusqu'à sa suppression en 1793.

Il faut attendre 1956 pour que l'enseignement supérieur ait à nouveau sa place à Perpignan.

Aujourd'hui, l'UPVD compte près de 10.000 étudiants, 430 chercheurs et enseignants-chercheurs, 450 personnels administratifs et techniques, environ 6.000 diplômes délivrés chaque année, 100 thèses soutenues par an, 70 M€ de budget, 140 diplômes nationaux de DUT, Licence, Licence professionnelle et Master, 40 diplômes d'université (D.U.), un diplôme de capacité en droit. Elle compte 18 laboratoires de recherche, 2 écoles doctorales et 4 plateformes technologiques.

Le projet « Université en cœur de ville » concerne l'aménagement et la construction de bâtiments au cœur de notre cité, en vue de l'installation d'une partie des enseignements de l'Université ainsi que sa Fondation.



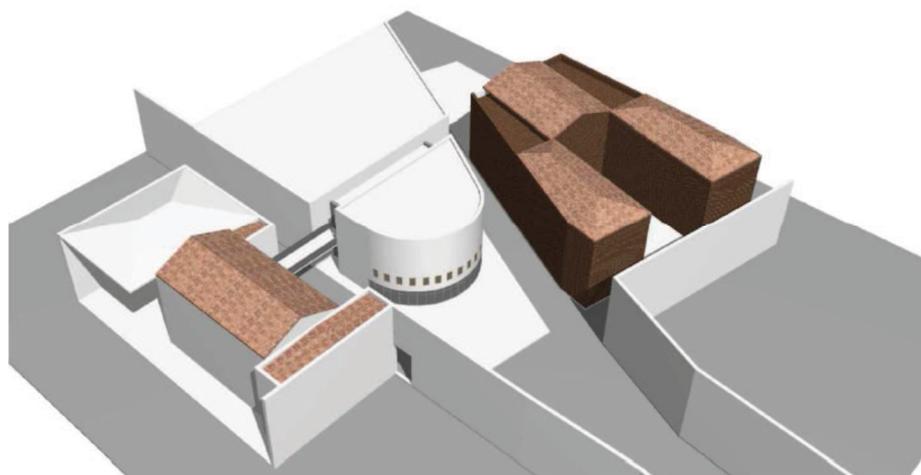
Dès le 29 septembre 2014, la 1<sup>ère</sup> phase du projet a déjà permis d'accueillir, dans les salles des actes et de lecture de l'ancienne université, le Master II valorisation du patrimoine.

La 2<sup>e</sup> phase est prévue pour la rentrée 2017 avec :

- le couvent St Sauveur, édifice patrimonial, actuellement inoccupé,
- un édifice à créer : ilot « Font nova » en extension de la médiathèque.

Les travaux nécessaires à la mise en œuvre de ce projet devraient pouvoir débuter, en ce qui concerne le couvent Saint-Sauveur, le bâtiment neuf et l'ancienne université, fin 2015.

La livraison de tous les bâtiments est prévue pour la rentrée de septembre 2017.



### Université en cœur de ville : où en est-on ?

#### Ce qui est fait :

- Convention du 17/09/14 mettant à disposition de l'Université de Perpignan Via Domitia les salles des actes et de lecture de l'ancienne université.
- Conseil municipal du 25/09/14 :
  - ✓ Contrat administratif de mise à disposition immobilière des ensembles immobiliers St Sauveur et Fontaine Neuve.
  - ✓ Lancement du concours de maîtrise d'œuvre sur esquisse.

#### Ce qui va se faire en 2015 :

- ✓ Janvier : choix du maître d'œuvre.
- ✓ Septembre : lancement de la consultation des entreprises pour engager les travaux.
- ✓ Durant l'année : études pour la délocalisation des archives à la caserne Mangin.

## ↳ LES ITINERAIRES DU SAVOIR, PERPIGNAN DESTINATION TOURISTIQUE

Ville d'Art et d'Histoire, Perpignan possède un patrimoine historique de tout premier plan, qui impose au visiteur son originalité. Le centre-ville constitue un vaste musée à ciel ouvert qui raconte l'âge d'or de l'époque gothique, l'effervescence du baroque et les bijoux de l'art moderne et de l'art nouveau.

Si Perpignan est Ville d'Art et d'Histoire, elle le doit à la densité de son patrimoine historique restauré et à la préservation d'un centre-ville resserré qui a su garder son plan médiéval. Il s'agit donc de mener à son terme la démarche entreprise en restituant à la ville de véritables bijoux, dont certains sont uniques au monde comme l'ensemble cathédral romano-gothique ou encore la chapelle du Tiers Ordre, seul temple décadaire encore visible en France.

Au niveau du centre historique, divers itinéraires, à la fois denses et cohérents, permettent aux visiteurs de découvrir la ville par le biais de supports essentiels sur lesquels la ville a décidé de miser : il s'agit de la signalétique patrimoniale, des nouvelles technologies et des événements culturels (festival de Musique Sacrée, procession de la Sanch, Sant-Jordi, etc.). En effet, en dehors des monuments et structures, cela permet de prendre la mesure de Perpignan et de ses spécificités catalanes.

Ces itinéraires peuvent se décliner sous plusieurs thématiques : itinéraires de l'architecture militaire, de l'architecture gothique ou baroque, mais aussi itinéraire des fontaines ou chemin des arts. Ils ont l'ambition de donner à Perpignan sa pleine mesure de « Ville culture et patrimoniale » et « destination touristique majeure ».

L'ensemble de ces opérations feront l'objet de demandes de subventions auprès de l'Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles), de l'Europe (Programme Opérationnel Languedoc-Roussillon FEDER 2014/2020, AXE IV -PI6c : Protection, promotion et développement du patrimoine culturel et naturel), de la Région et du Département.

### Itinéraire du savoir, Perpignan destination : où en est-on ?

#### ART PLASTIQUE

##### ○ Musée d'art Hyacinthe Rigaud

- ✓ Démarrage des travaux octobre 2015.
- ✓ Fin des travaux : été 2016.
- ✓ Restauration des œuvres en cours.
- ✓ Ouverture du musée : printemps 2017.

##### ○ Centre d'Art Contemporain



## Itinéraire du savoir, Perpignan destination : où en est-on ?

### PATRIMOINE HISTORIQUE

#### ● Eglise St Jacques

- ✓ Travaux en cours.
- ✓ Fin des travaux : été 2015.
- ✓ Retables et mobiliers : fin 2015.



#### ● Eglise St Matthieu

- ✓ Travaux en cours.
- ✓ Fin des travaux : été 2016.



#### ● St Jean le Vieux

- ✓ Travaux en cours.
- ✓ Fin des travaux : journées du patrimoine 2017.
- ✓ Convention de gestion avec l'Etat : 1<sup>er</sup> semestre 2015.



#### ● Espace Touristique Cathédral : mise en valeur de la cathédrale et du Campo Santo

- ✓ Concours de maîtrise d'œuvre, conseil municipal du 6/11/2014 et du 12/02/15.
- ✓ 2015 : engagement des études puis consultation pour les travaux.
- ✓ 2016 : travaux.

#### ● Evêché

- ✓ Acquisition foncière juillet 2015.
- ✓ Convention avec les archi-confréries de la Sanch, conseil municipal du 6 novembre 2014.
  - Etudes : 2015-2016,
  - Travaux : 2017.



#### ● La Casa Xanxo

- ✓ Restauration façade du patio : études en cours. Travaux 2015/été 2016
- ✓ Restauration intérieure pour l'installation du Centre d'interprétation et d'animation du Patrimoine (CIAP).
  - Etudes : fin 2015,
  - Travaux : fin 2016.





### **DEVELOPPEMENT DES ANIMATIONS FESTIVES ET CULTURELLES ANCREES SUR NOTRE HISTOIRE : DECOUVRIR ET REDECOUVRIR PERPIGNAN**

Comme on vient de le voir en 2015, de nombreux chantiers patrimoniaux sont poursuivis, initiés ou complétés pour embellir Perpignan afin d'affirmer sa vocation touristique.

En 2015, 2 chantiers visant à animer ces circuits patrimoniaux seront lancés :

- La restructuration et la mise en œuvre d'une signalétique directionnelle touristique dans le centre ancien piétonnier, ainsi que de la signalétique d'accueil des monuments, en complément de la signalétique patrimoniale (80 panneaux) mise en place en 2013.
- La création d'un itinéraire numérique des monuments gothiques, par une application disponible sur smartphones et tablettes numériques permettant la diffusion de contenus divers (dont vidéos, 3D, réalité augmentée) par géolocalisation : ce programme se développera en deux tranches dont la première (hyper-centre et groupe cathédral) sera disponible au second semestre 2015.

L'animation de ces itinéraires et des monuments nécessitera l'ouverture des monuments et la diffusion de l'animation et sa commercialisation : travail en commun avec les directions de la Ville et l'Office de Tourisme pour la gestion des visites ; travail en commun avec l'Etat et l'Office de Tourisme sur la « maison de verre » place Gambetta et sur l'ouverture de la cathédrale et de Saint-Jean-le-Vieux, projet scientifique et culturel du Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine à la Casa Xanxo, label « Ville d'Art et d'Histoire ».

Préparation de dossiers touristiques communs avec Palma de Majorque et Collioure (dossier de labellisation au patrimoine mondial UNESCO).

Les animations festives et culturelles seront développées en 2015, notamment autour de Visa pour l'image, des Jeudis de Perpignan, du festival Radio France et des animations culturelles traditionnelles qui ponctuent les saisons et qui font la spécificité de Perpignan pour attirer les touristes et contribuent à la dynamisation du centre-ville, notamment les commerces. En partenariat avec la CCI et les commerçants, l'opération « 1 heure de stationnement gratuit » sera poursuivie.



Tout au long de l'année, des expositions de photographies et d'arts plastiques seront présentées en différents lieux patrimoniaux de la ville et créeront de fait un parcours artistique en cœur de ville. Le public pourra ainsi découvrir ces œuvres à La Poudrière (photographies), à la Chapelle du Tiers-Ordre et à la Funeraria (premières expositions), mais aussi au Palais des Congrès (Rétrospectives/Hommages à des artistes locaux).

Au début de l'été 2015, durant quelques jours, il sera proposé une forme de déambulation dans des lieux emblématiques du cœur de ville, « Voyage dans Perpignan », au cours de laquelle le public sera invité à des rencontres artistiques en lien avec le théâtre, la danse ou bien encore la musique.

## Les berges de la Têt

La 1<sup>ère</sup> tranche concernera le tronçon Nord entre le pont Arago et le pont Joffre, au droit de la passerelle du théâtre de l'Archipel qui sera livrée fin 2017.

Elle s'intègre dans un programme de reconquête des berges.

Les principaux objectifs :

- ouvrir les berges basses à la population en préservant l'espace naturel,
- aménager les espaces publics en berges hautes et particulièrement l'avenue Torcatis, les relier aux quartiers, aux communes limitrophes et à la trame verte et bleue urbaine (continuités piétonnes, cyclistes et écologiques).

A terme, revaloriser le Bas-Vernet et redynamiser son tissu économique.



### Les berges de la Têt : où en est-on ?

#### Ce qui est fait :

- ✓ Convention de co-maîtrise d'ouvrage, conseil municipal du 12/02/2015

#### Ce qui va être fait en 2015 :

- ✓ Choix du maître d'œuvre
- ✓ Lancement des consultations de travaux

### Un pôle sportif au mas Casenove

Une grande salle sportive et un stade au cœur du quartier prioritaire du Vernet seront créés à proximité des grands équipements sportifs du nord de la Têt. Ce nouvel équipement pourra être complété par un centre de formation aux métiers du sport.

L'objectif de ces filières est de conjuguer les formations sportives et scolaires, d'offrir des conditions optimales de pratique et de développer les sections élites et les passerelles vers les équipes semi-professionnelles ou professionnelles.



#### Une grande salle sportive : où en est-on ?

##### Ce qui est fait :

- ✓ Consultation et programme de travaux.

##### Ce qui va être fait en 2015 :

- ✓ Lancement du marché de maîtrise d'œuvre pour la grande salle.

### Le Programme National de Rénovation Urbaine II (PNRU)

Les lourds investissements sur les quartiers du PNRU 1 ont permis de proposer un nouveau visage à travers de nombreuses réalisations en termes d'habitat, d'équipements et d'aménagements. L'impact des interventions sur l'ensemble des quartiers est significatif aussi bien sur le plan urbain que social. Toutefois le processus engagé demande à être poursuivi voire amplifié sur le centre ancien et certains quartiers non pris en compte au titre du PNRU 1.

Le contrat de ville identifie trois quartiers où le renouvellement urbain apparaît indispensable. Ces quartiers ont vocation à bénéficier d'une convention pluriannuelle de renouvellement urbain avec l'ANRU. L'enjeu entre la Ville et l'OPH-PM représente un investissement de près de 150 M€ sur 10 ans.

#### ● Le centre historique

L'enjeu est de redonner au cœur de la ville une place centrale au sein de l'agglomération :

- favoriser l'attractivité du centre de la ville et changer l'image,
- créer des dynamiques d'entraînement, à partir d'un axe traversant, partant de la place Cassanyes jusqu'à la rue Foch,
- ouvrir les quartiers du centre-ville sur les autres quartiers de la ville,
- s'appuyer sur le retour de l'université comme moteur de redynamisation, mais aussi par la valorisation des tissus patrimoniaux (Itinéraires du savoir et démarche de classement UNESCO),

- poursuivre les efforts en matière de développement culturel : Musée Rigaud, médiation culturelle,
- offrir un habitat sécurisé, adapté, diversifié,
- pérenniser de nouveaux espaces commerciaux du centre-ville,
- agir sur la tranquillité publique.

Le quartier St Jacques est au cœur de la problématique et se caractérise par une extrême pauvreté de ses habitants et un bâti privé fortement dégradé. Les actions menées, depuis plusieurs années, doivent être amplifiées.

Le nouveau programme de rénovation urbaine propose de :

- conforter les populations sur place en leur offrant un habitat sécurisé et un accompagnement social adapté,
- favoriser la diversification,
- changer l'image du quartier,
- soutenir l'implantation d'équipements structurants (université, parking),
- maintenir la diversification fonctionnelle (collège, Casa musicale, médiathèque, services publics...),
- développer des commerces, activités en lien avec les futurs équipements,
- intensifier les outils coercitifs de lutte contre l'habitat indigne, prises d'arrêtés d'insalubrité,
- renforcer l'OPAH-RU, en agissant de façon massive sur la vacance afin d'organiser le relogement des habitants.



Un dispositif similaire est en préparation sur Saint Matthieu.

**La révision du secteur sauvegardé** est un élément clé du dispositif. L'architecte, cofinancé par l'Etat et la Ville a été nommé en novembre 2014 et le nouveau dispositif devrait être opérationnel en 2016.

### ● Le Vernet

Le PNRU 1 est fortement intervenu sur le Vernet, les changements sont visibles mais il convient de les pérenniser, de les compléter, voire d'agir sur de nouveaux secteurs :

- poursuivre l'amélioration du cadre de vie déjà engagée et l'étendre jusqu'au secteur de Diaz (démolitions sur Diaz, recomposition urbaine, connections des quartiers...),
- coordonner les actions sociales,
- agir sur la tranquillité publique et renforcer le mieux vivre ensemble,
- poursuivre les efforts de diversification de l'offre de l'habitat,
- agir sur le développement économique en s'appuyant sur des leviers comme l'hôpital, potentiel de personnes âgées, les sorties de pépinières d'entreprises mais aussi les équipements sportifs du secteur pour créer un centre de formation aux métiers du sport,
- favoriser la mobilité et le développement durable (liaison douce, BHNS...).

### ● Le Champ de mars

Construit dans les années 50/60, ce quartier n'a jamais bénéficié d'une intervention spécifique. L'ensemble Champ de Mars est refermé sur lui-même. Pourtant, il bénéficie d'un gros potentiel en matière d'espaces publics et d'équipements mais non exploité et non visible : proximité du centre-ville, un espace central conséquent, écoles, collèges, lycées, Poste et des zones commerciales à proximité.

L'enjeu est de promouvoir l'inclusion sociale au travers des objectifs suivants :

- le désenclavement du quartier (connexion centre-ville-St Gaudérique-Sant Vicens) et favoriser la mobilité (BHNS, vélo, liaison douce),
- l'amélioration du cadre de vie (transformation des espaces publics),
- le renforcement de l'offre des services en favorisant l'économie de proximité (services commerciaux, associatifs, publics). Réouverture de la piscine après rénovation,
- la réponse aux enjeux de la ville durable (tri sélectif, BHNS, réseau chaleur urbain).

Ce dossier fait l'objet d'une demande d'aide financière au Feder sur l'appel à projet approche territoriale intégrée, quartier prioritaire.



### Le Programme National de Rénovation Urbaine II : où en est-on ?

#### Ce qui est fait :

- ✓ Protocole de préfiguration du projet de rénovation urbaine : Perpignan est la 1<sup>ère</sup> ville à avoir déposé son dossier à l'ANRU.

#### Ce qui va être fait en 2015 :

- ✓ Signature des conventions avec les partenaires et engagement des études opérationnelles sur les territoires prioritaires

\*\*\*

**La poursuite du projet de territoire perpignanais est une priorité pour 2015 de façon à préserver l'attractivité de la ville et créer des emplois. Ainsi, une enveloppe de dépenses d'équipement de 40 M€ sera proposée au budget pour réaliser les opérations 2015.**

**La majorité de ces investissements s'inscrivent dans le cadre du Plan Climat Energie Territorial de Perpignan voté en 2012 : pour notamment améliorer l'efficacité énergétique du patrimoine, préserver les ressources, développer la place du végétal, accompagner la rénovation du parc immobilier, développer le partage des espaces publics au profit de toutes les mobilités, améliorer la qualité de vie des habitants...**

**Autant d'actions concrètes qui permettent aujourd'hui à Perpignan d'être la 1<sup>ère</sup> collectivité en Languedoc Roussillon à être labellisée Cap Cit'ergie (label européen). Une reconnaissance attribuée par une Commission Nationale Indépendante qui atteste de l'importance et de la qualité des actions mises en œuvre et permet à Perpignan de se hisser au rang des villes européennes pionnières, au même titre que Grenoble, Besançon, Nantes, Bordeaux...**

## A X E 2

### AMÉLIORER ENCORE LA QUALITÉ DE VIE DES PERPIGNANAIS EN DÉVELOPPANT LA PROXIMITÉ, NOTAMMENT, PAR LA SÉCURITÉ ET LA PROPRETÉ

#### ✓ Une nouvelle organisation de la proximité en 2014 et 2015.

Plusieurs actions ont été impulsées pour renforcer la proximité avec les habitants, de façon à prendre en compte plus rapidement leurs préoccupations et améliorer la qualité de vie des perpignonais.

En juillet 2014, le nouvel organigramme a créé un Pôle Proximité – Services à la Population pour plus d'efficacité. Le Directeur Général Adjoint sera amené, en 2015, à être également responsable des compétences de proximité gérées par PMCA sur le territoire de Perpignan.

Ce pôle regroupe tous les services travaillant pour la proximité au service de nos concitoyens. L'objectif poursuivi est d'améliorer la qualité de vie des perpignonais dans leur quotidien par une administration de proximité. Près de 720 agents composent ce Pôle au sein de directions et de services travaillant en permanence sur le terrain et pour les habitants : Police Municipale, Mairies de Quartiers et annexes-mairie, Population – Gestion Domaine Public - Elections, Cadre de Vie (Propreté, Nature Urbaine, Voirie), Hygiène et Santé Publique, Mission Santé Ville.

Le travail entrepris depuis 2012 sur la proximité et la **Gestion des Relations Usagers** (GRU) autour des 4 axes stratégiques de développement de la politique de proximité s'est poursuivi :

- intégration des spécificités locales de quartier dans les politiques municipales,
- qualité de l'information et de l'écoute des habitants,
- réactivité des réponses apportées aux demandes et réclamations,
- développement de l'offre de service au plus près des habitants.

La GRU s'est révélée être un outil au service de la réactivité de l'administration municipale vis-à-vis de la population.

**Une application sur Smartphone** a également été mise en place permettant le signalement de toute anomalie sur la Ville.

Pour le domaine de la proximité, 879 demandes ont été recensées entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2014 réparties ainsi :



- 428 concernant la propreté urbaine et les espaces verts,
- 241 la voirie, l'éclairage public, l'assainissement,
- 173 la Police Municipale.

En 2015, sera également poursuivi le travail sur la **Gestion Urbaine de Proximité** (GUP) qui a pour objectifs principaux de donner la parole aux habitants et de leur permettre de s'approprier leur territoire, de faire part des difficultés rencontrées au quotidien dans leur quartier. Une première convention signée en 2006, un avenant en 2007 ont jeté les 1<sup>er</sup> fondements de cette GUP permettant un travail en partenariat entre la Ville, la Communauté d'Agglomération, l'Office Public de l'Habitat et l'Etat sur les quartiers concernés par le PNRU (Vernet-Salanque, Clodion-Roudayre-Torcatis, Peyrestortes, Baléares-Rois de Majorque).

Une nouvelle convention a été signée en juillet 2013 avec les mêmes partenaires qui souhaitent axer le travail sur le « post PNRU », l'accompagnement de la fin du PNRU et la pérennisation des investissements qui ont été faits en renforçant la coopération entre les acteurs de la GUP, en améliorant le cadre de vie et la tranquillité, en renforçant l'attractivité des quartiers.

Les services municipaux et ceux de PMCA ont également renforcé leurs liens pour améliorer la réactivité aux réponses adressées aux habitants : installation du logiciel GRU dans les services « proximité » de l'agglomération, intégration de ces services dans le Comité de Pilotage technique Proximité de la Ville, échanges réguliers... Durant l'année 2015, ces échanges seront encore renforcés.



### Mairies de quartiers et annexes mairie

#### Ce qui a été fait en 2014 :

- Dans le but d'adapter les services aux besoins des usagers, l'amplitude des horaires d'ouverture des mairies de quartiers a été modifiée : de 8 H 30 à 17 H au lieu de 9 H à 17 H.
- Chaque maire de quartier procède, en lien avec les différents services concernés, à la priorisation des travaux de proximité à effectuer sur le territoire dont il a la charge ; réfection de trottoirs, sécurisation d'un passage protégé, aménagement d'une place, arborisation d'un jardin sont ainsi débattus entre élu et fonctionnaires afin de déterminer les priorités selon les budgets proximité de chaque territoire.
- La brigade de l'environnement a réalisé un important travail de signalement d'incivilités (5492 doléances) liées principalement à des dépôts sauvages ou à des dépôts d'encombrants. Cette brigade assure une interface importante entre les mairies de quartier et la direction de la propreté et/ou de la police municipale.
- La surveillance des parcs et jardins a connu un fort accroissement du patrimoine surveillé : en sus des 5 parcs faisant l'objet d'une surveillance permanente et des 20 nécessitant une surveillance ponctuelle, 26 jardins supplémentaires sont venus s'ajouter au dispositif.

#### Ce qui se fera en 2015 :

- Des médiateurs sociaux seront affectés aux mairies de quartiers en 2015 : aujourd'hui, 10 agents chargés de la médiation sociale sont employés par la ville de Perpignan. Il est prévu de renforcer les missions de ces médiateurs et de les rattacher directement aux mairies de quartiers afin de renforcer leur efficacité sur le terrain selon les problématiques avérées de leur territoire de rattachement. Leurs principales missions sont de renforcer le dialogue entre les habitants et les institutions, éviter les conflits, susciter des projets d'animation, agir sur la tranquillité publique...

## ✓ La Police Municipale encore renforcée

162 agents, dont 114 agents de Police Municipale, forment les effectifs du service au 01/12/2014 pour effectuer les missions de prévention et de dissuasion par l'ilotage, veiller au respect du code de la route et des arrêtés du Maire.

### Ce qui a été fait en 2014 :

- ✓ Restructuration du service par la création de 3 pôles :
  - 1 pôle « Intervention » composé d'une unité interventions forte de 18 agents, une unité cynophile de 6 agents, une unité stationnement de 10 agents, un centre de vidéo protection/PC radio fort de 13 agents et une Unité Mobile d'Intervention Rapide (UMIR) composée de 16 agents de PM qui intervient sur des missions de sécurité, sur l'ensemble du territoire communal, pour des problèmes nécessitant une intervention rapide et efficace,
  - 1 pôle « Événementiel » en charge de l'organisation de la sûreté des manifestations publiques dans l'espace urbain : fête de la Musique, Saint-Jean, 14 juillet, Jeudis de Perpignan, foire des camelots, Téléthon...
  - 1 pôle « Proximité » composé de 42 agents, répartis en 5 équipes rattachées aux territoires des mairies de quartiers ; ce rattachement permet de rapprocher et de renforcer les liens entre les équipes de la police municipale et les habitants des quartiers.
- ✓ Embauche de 10 agents de police municipale (fin 2014).
- ✓ Pose de 18 caméras (à ce jour : 164 caméras installées sur toute la Ville).

### Ce qui va être fait en 2015 :

- ✓ Embauche de 10 agents (début 2015).
- ✓ Pose de 17 caméras, soit un total de 181 caméras.

Il faut noter une coordination renforcée entre la Police Municipale et la Police Nationale, que ce soit par le biais :

- du Comité Technique du Conseil Local de Sécurité et Prévention de la Délinquance (CLSPD) regroupant le Maire Adjoint délégué à la Sécurité, le Directeur de Cabinet du Préfet, le Procureur de la République, le Directeur Départemental de la Sécurité Publique et le Directeur de la Police Municipale,
- du Groupement Local de Traitement de la Délinquance (GLTD) réunissant le Procureur de la République, le Maire Adjoint délégué à la Sécurité, le Maire Adjoint du quartier Centre Ancien, les services de Police de l'Etat, la Police Municipale et des personnes qualifiées,
- de la convention de coordination Police Municipale/Police Nationale du 9 avril 2013, ratifiée par le Préfet, le Maire et le Procureur de la République répartissant les rôles des uns et des autres. A noter que, depuis début décembre 2014, des patrouilles pédestres conjointes police municipale / police nationale sont mises en place.



## ✓ Propreté

### Ce qui a été fait en 2014 :

- 195 agents de la Propreté Urbaine traitent quotidiennement quelques 1.183 Km de voirie,
- moyens mécaniques mobilisés : 21 balayeuses, 12 laveuses, 12 micro-bennes, 11 camions-plateau, 3 nettoyeurs haute pression, 1 hydrogommeur, 2 tracteurs, 2 camions multi-bennes, 1 véhicule phytosanitaire, 3 fourgonnettes/camions, 1 compacteur, 1 camion multifonctions électrique,
- 5.492 doléances (dont 4.340 GRU) ont été comptabilisées et traitées en 2014 : 2.590 dépôts sauvages, 27 dépôts dangereux, 336 enlèvements de déjections canines, 287 actions de désherbage de voirie, 2.252 nettoyages de rues,
- mobilier urbain implanté : 90 corbeilles à papiers, 3 canisites, 40 distributeurs de poches.

A noter : depuis septembre 2014 la police municipale verbalise les propriétaires de chiens pour déjections canines non ramassées.



### Ce qui va être fait en 2015 :

- lancement d'une réflexion pour une approche particulière dans le nettoyage du quartier St Jacques (régie de quartier),
- utilisation renforcée du GPS afin d'optimiser les tournées,
- extension de l'action des régies de quartier sur des secteurs particuliers,
- renforcement des opérations « coups de poing » impliquant différents services : propreté, brigade de l'environnement, police municipale,
- généralisation sur des secteurs homogènes de l'installation de conteneurs enterrés,
- lancement d'une réflexion pour améliorer le tri sélectif en centre ancien (tri par sac),
- renforcement de la complémentarité Ville/PMCA.

## ✓ Nature Urbaine

La Ville a conservé en 2014 son label « Quatrième fleur » et a obtenu une distinction rare, la « Fleur d'or » et le trophée d'argent aux « Victoires du Paysage » pour le parc Bartholdi. Ces distinctions témoignent de l'investissement de la Ville dans la qualité de ses aménagements et dans leur entretien pérenne.

### Ce qui a été fait en 2014

- ✓ 541 abattages d'arbres mais aussi 1.057 plantations de nouveaux sujets,
- ✓ 8.120 plantations de plantes vivaces dans les parcs, jardins et en pied d'arbres, ainsi que 22.000 plantations de bulbes et fleurs annuelles,
- ✓ 4.637 élagages d'arbres et arbustes,
- ✓ 2.507 nettoyages de fontaines,
- ✓ différents aménagements ont été réalisés dans chaque quartier, selon les priorités dégagées avec les maires de quartiers ; parmi toutes celles-ci, on peut noter :
  - à l'Ouest : pose de résine autour des platanes de l'église Saint-Martin, la création d'un muret pour empêcher le ravinement rue de la Briqueterie, dépose des pavés et replantations au pied de 21 arbres avenue Panchot, pose d'entourages en bois Place de Belgique,
  - à l'Est : clôture de l'ancien bassin rue Cayatte, reprise des pieds d'arbres Portes de la Mer et plantations de talus rue Gustave Violet,
  - au Nord : réhabilitation des espaces verts du giratoire de la Fraternité et reprise du jardin Desprès (sol souple, clôtures, végétaux),
  - au Sud : reprise de l'aménagement paysager rue de Théza, réaménagement des espaces verts avenue de la Côte Radieuse, réalisation d'un boulo-drome à la Porte d'Espagne et rue Gadel,
  - au Centre : plantation de végétaux grimpants au passage de l'Hôtel de Ville.

### Ce qui va être fait en 2015

- ✓ Sont d'ores et déjà prévus, car arbitrés par les élus, les travaux suivants :
  - à l'Ouest : réhabilitation du jardin Robert Jésus-Prêt, complément de plantations rue des Raisins, rue Antoine Blain, création d'un espace pour chiens avec point d'eau avenue d'Athènes,
  - à l'Est : réhabilitation de la placette rue du Ressay/rue du Corail, aménagement de la place Peyret, création d'une zone d'ébats pour chiens rue des Glaïeuls,
  - au Nord : plantations d'arbres et minéralisation HLM Diaz, réhabilitation de l'espace vert rue Daguerre, renforcement de la clôture jardins familiaux Parc Maillol, création d'une aire de jeux et de plantations rue du Méridien (jardin Bella),
  - au Sud : reprise des sols du Jardin de l'Occitanie Rambla de l'Occitanie, plantations odorantes dans le jardin rue du Fort Saint-Elme, aménagement intérieur (VRD, espaces verts, jeux, bassins et pergolas) du jardin Brassens,
  - au Centre : platelage bois sur 25 arbres avenue Leclerc, plantation de vivaces allées Bausil.

### ✓ Hygiène et Santé

Le service communal d'hygiène et de santé de Perpignan est l'une des 208 structures nationales qui exerce des missions pour le compte de l'Etat.

#### **Habitat insalubre :**

Les actions sur l'habitat insalubre ont pour but direct d'améliorer l'état de santé des occupants. La lutte contre l'habitat indigne s'inscrit également dans une optique économique et sociale visant à conserver un parc privé, dans des conditions normales de salubrité et de sécurité, facteurs de mixité sociale et de diversité de l'offre de logements.

La DHS traite environ 200 plaintes annuelles relatives à l'habitat.

En 2014, suite aux rapports transmis par la DHS, le Préfet a pris 77 arrêtés. 15 arrêtés de main levée ont été pris, témoignage des suites données aux injonctions.



#### **Ce qui sera fait en 2015**

La Ville a entamé les démarches avec la préfecture et nos partenaires (CAF, ARS...) afin d'envisager la délégation, du Préfet au Maire, des prérogatives de police de santé publique dans le domaine de l'habitat. Cette disposition permettrait une plus grande réactivité dans la prise des arrêtés d'insalubrité et dans le contrôle.

En parallèle, et dans l'attente de la parution des décrets d'application, la ville envisage d'instaurer sur le périmètre de la ZSP la procédure « de permis de louer ». Cet instrument sera de nature à lutter efficacement contre les marchands de sommeil.

Le pôle santé environnement traite près de 1.000 plaintes et dossiers par an relevant de divers domaines :

- contrôle hygiène alimentaire,
- contrôle des eaux de loisirs et de consommation,
- les animaux dans la ville, gestion des nuisances,
- avis sanitaires sur documents d'urbanisme,
- tenue du fichier des installations classées et notifications,
- téléphonie mobile, gestion des plaintes, animation du Comité technique de concertation (CTC) et chartes...

Dans le domaine des commerces alimentaires, la Ville va mettre en place un « guichet unique » afin de coordonner l'intervention de divers services de la Ville et de réduire les plaintes et les réclamations des usagers relatives à des nuisances sonores, des problèmes d'odeurs, hygiène alimentaire et occupation du domaine public.

✓ **Santé publique :**

La ville de Perpignan s'est engagée dans un Contrat local de santé (CLS) avec l'Agence Régionale de la Santé. Le CLS répond aux enjeux prioritaires de santé du territoire communal. Il permet de mobiliser les acteurs et de consolider les partenariats locaux autour d'un projet commun, de pérenniser les engagements financiers des institutions (ARS/ CPAM /DDCS...), de répondre de manière adaptée aux besoins de santé de la population et de créer des synergies pour réduire les inégalités sociales et territoriales de santé.

En 2014, la Ville a connu une montée en puissance des actions menées, notamment en matière de santé mentale. Bien que ce ne soit pas une compétence obligatoire des municipalités, la légitimation d'une intervention des élus dans la régulation d'une politique locale de santé mentale se justifie par l'implication des maires du fait de leur pouvoir d'hospitalisation psychiatrique provisoire en cas de « danger imminent pour la sureté des personnes » et de leur capacité à agir en transversalité, acteurs de régulation et de coordination sur les territoires de proximité, acteurs locaux du « vivre ensemble ».



**Ce qui se fera en 2015**

La Ville va faire évoluer son Centre Médico Social vers un « Centre de Santé de Proximité » à destination notamment des personnes les plus vulnérables. Il s'agira de :

- promouvoir le bien-être de l'enfant,
- développer une politique de santé publique en faveur de la santé des adolescents et jeunes adultes en difficulté sociale,
- mettre en œuvre une réflexion concernant l'accompagnement des personnes âgées,
- formaliser la mise en cohérence des actions dans la perspective d'un parcours coordonné en santé mentale,
- prévenir et réduire les conduites addictives,
- renforcer l'accompagnement vers la prévention et les soins des « inclus vulnérables » et les personnes en situation de grande précarité.

### ✓ Population et domaine public

En matière de réglementation commerciale, la Ville a pris en charge de nouveaux dossiers traités auparavant par les douanes ou la préfecture : licences à emporter, licences restaurant et petite restauration, ventes en liquidation.

Le service des élections a mené un important travail lié au redécoupage électoral.



#### Ce qui sera fait en 2015 :

Concernant les marchés de plein vent, un travail de réflexion inter-service est mené au Bas-Vernet : déplacement du marché actuel de Clodion en vue d'améliorer les conditions de travail des commerçants et des agents municipaux, projet de création d'un marché sur l'avenue Torcatis au débouché de la nouvelle passerelle.

Pour le marché de la place Cassanyes, un travail sur les emplacements de camions des commerçants afin de rendre plus lisible le marché et ses environs sera mené. En parallèle la Ville renforcera les mesures coercitives en vue d'améliorer le rendu de la place à l'issue du marché.

Concernant les affaires civiles et militaires une amélioration de l'espace d'accueil rue du Castillet sera lancée. En parallèle, une nouvelle salle des mariages sera inaugurée sur le site de la mairie de quartier nord, permettant ainsi un meilleur accueil des mariés et de leurs invités (salle plus grande, vaste parking à disposition).

\*\*\*

**Les moyens financiers affectés à la proximité seront maintenus en 2015 pour continuer à améliorer la qualité de vie des perpignanais et la réactivité des services lorsqu'un problème est signalé. Les secteurs prioritaires de la sécurité voient leurs moyens augmenter.**



## DÉVELOPPER LE BIEN VIVRE ENSEMBLE ET LA CITOYENNETÉ, NOTAMMENT, PAR LA CULTURE, LE SPORT ET LE SOCIAL

Animer la Ville, favoriser la cohésion et le bien vivre ensemble, soutenir l'initiative, mettre en valeur le patrimoine de Perpignan, nourrir l'esprit civique, développer la vie sociale. La culture, le sport, le social, l'éducation sont autant de leviers qui s'intègrent dans un cadre général et s'articulent avec d'autres politiques plus globales de rénovation urbaine, d'aménagement et de proximité.

Le Contrat cadre du « **Contrat de Ville** » approuvé en décembre 2014 a permis d'acter une stratégie et des orientations partagées par de nombreux partenaires pour la période 2015-2020, sur les thèmes suivants : emploi/développement économique, cohésion sociale, habitat/rénovation urbaine.

La contribution de la Ville sur le volet « social » du Contrat portera sur le cofinancement de projet contribuant à l'insertion sociale et professionnelle, à l'accès aux droits et au « bien vivre ensemble ». A ce titre, les projets ayant pour objectif de favoriser la mixité sociale, la rencontre des groupes sociaux (médiation culturelle, activités des centres sociaux, projets éducatifs) seront privilégiés.

De manière complémentaire, le soutien aux initiatives citoyennes et à la vie associative sera poursuivi, au travers du dispositif FIC (Fonds Initiative Citoyenneté), afin d'accompagner les dynamiques de solidarité de proximité.

L'accompagnement à la mise en place des Conseils citoyens et des Maisons du projet sera également effectué afin de renforcer la concertation avec la population.

### ✓ **L'action des centres sociaux au cœur des quartiers**

Les centres sociaux sont des « lieux ressources » pour les habitants et l'ensemble des acteurs du développement social local. Ils proposent des services et activités à finalité sociale, éducative et culturelle qui favorisent les initiatives locales.

L'objectif des centres sociaux est de rompre l'isolement des habitants, de prévenir et réduire les exclusions, de renforcer les solidarités entre les personnes en les intégrant dans des projets collectifs leur permettant d'être acteurs et d'assumer un rôle social au sein d'un collectif ou sur le territoire.

Véritables foyers d'initiatives, les centres sociaux développent des projets, innovent et agissent donc au quotidien dans les quartiers.



### Ce qui sera fait en 2015 :

- 2015 sera l'année de l'optimisation du rayonnement des centres sociaux : aujourd'hui, la ville de Perpignan, avec le soutien de la CAF (Caisse d'allocations familiales) et de l'ACSE (Agence pour la cohésion sociale et l'égalité des chances), coordonne et anime un réseau de 9 centres sociaux et 10 Espaces Adolescence et Jeunesse (EAJ) pour les 11-17 ans.

La Ville recherche constamment à améliorer l'accueil des publics en se dotant d'équipements de qualité, répartis sur tous les quartiers. Cette organisation, qui permet aujourd'hui une action de proximité dans les quartiers en direction de tous les publics, va être étendue à Saint-Assisclé, Saint-Gaudérique, Saint-Jacques et comportera des projets d'évaluation.

- 2015 sera l'année du renouvellement de l'agrément des centres sociaux par la Caisse d'Allocations Familiales. Le projet social constitue le document de référence, élément moteur du centre social. Il se fonde sur une démarche transversale pour répondre à la fois aux besoins des familles et à leurs difficultés de la vie quotidienne mais aussi pour répondre aux problématiques sociales collectives d'un territoire.

### **Le lien social au travers d'activités éducatives, culturelles et sportives**

Les centres sociaux proposent une offre de services qui peut s'adresser à tous les publics d'un territoire : ateliers d'apprentissage de la langue française, dispositif de « raccrochage scolaire » pour les jeunes et jeunes adultes sortis du système scolaire avec l'accès à la préparation d'un diplôme ou/et concours et à un service civique, ateliers de recherche d'emploi ou de formation, de rédaction de CV ; permanences juridiques, écrivain public, atelier gestes de 1<sup>er</sup> secours, ateliers parentalité, permanences d'associations en médiation énergétique, création de jardins familiaux.

Les centres sociaux proposent un panel d'activités socioculturelles qui peut s'adresser à tous les publics d'un territoire : gymnastique, expression corporelle, danse, musique, chant choral, arts plastiques, récup 'art, points lecture, expositions peinture, photos, arts plastiques, cinéma, vidéo, manifestations festives de quartier (fête des voisins, fête nationale des quartiers), organisation d'évènements culturels (arts du Vernet, journée nationale de la femme, ...) sorties familles à la découverte de la Ville, du département, des régions alentour, ludothèque, représentations théâtrales à l'Archipel, visites de musées, ateliers couture, cuisine, bien-être.

## ✓ L'actualité des Espaces Adolescence et Jeunesse (EAJ)

Ces structures d'accueil, d'écoute, d'information, d'orientation, de soutien à l'initiative et d'organisation d'activités de loisirs éducatifs vont élargir leur offre comme suit :

### Une offre de services en direction des 11-17 ans :

- Accompagnement à la scolarité pour les collégiens et lycéens ; ateliers de recherche d'emploi ou de formation, de rédaction de CV pour les 16-18 ans sortis du système scolaire ; participation au dispositif de « raccrochage scolaire » ; actions de sécurité routière ; points santé dans chaque EAJ ;
- Découvertes sportives : futsal, basket, rugby (partenariat USAP et Dragons), natation ; équitation ; escrime ; escalade ; boxe anglaise, française, thaï ; arts martiaux ; hip-hop ; rap ; zumba ; tir à l'arc ; spéléologie ; tir au pistolet ; pétanque ; badminton ; pentathlon moderne ; VTT dans le cadre de sorties journées ou d'une action de tour à vélo régional ; plongée sous-marine en piscine et en mer ;
- Découvertes culturelles : danse, théâtre ; vidéo ; cinéma ; musique ; concerts ;
- Découvertes d'activités scientifiques avec des associations agréées.
- Organisation de séjours collectifs à thèmes, d'actions humanitaires ; de projets culturels, scientifiques ou sportifs ; sensibilisation à la protection de l'environnement ; initiation et découverte de la pratique des sports de glisse ; découverte du patrimoine de la Ville, du département ; projets de devoir de mémoire et de découverte du monde de la défense ; modélisme ; visites de musées ;
- **Z'y Va 2015** : des valeurs sûres et de la nouveauté : le Z'YVA est le programme d'activités éducatives, mis en place dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse, ouvert aux adolescents de tous les quartiers de la Ville âgés de 11 à 17 ans.  
 Au rythme des saisons, ce dispositif propose des séjours de 3 à 7 jours, en internat ou en externat. Les séjours abordent une large palette de thématiques : activités de pleine nature adaptées en fonction des saisons, activités scientifiques, activités liées au patrimoine ou à l'environnement, activités artistiques et culturelles. En complément des séjours de vacances, sont proposés sur le temps extra-scolaire, des sorties en soirée pour assister à un concert ou un spectacle, ainsi que des week-ends à dominante sportive ou artistique. En 2015 seront proposés :
  - des séjours européens dont la visite de Londres et de Rome,
  - des séjours de proximité en semi-internat avec des nuits en igloo et sous terre,
  - de nouvelles activités à découvrir : le parapente et la danse,
  - une nouvelle thématique autour du « devoir de mémoire » et de la création artistique et de spectacles.

### ✓ **Le Sport à Perpignan : aller au-delà de la performance**

A Perpignan, le sport n'est pas considéré sous le seul aspect de la performance, mais plus encore comme un vecteur fort de cohésion sociale, de création et de développement de liens tout à la fois inter-générationnels et inter-quartiers. De fait, il apparaît comme un formidable outil de bien-être, de mieux-être.

Par un engagement sans faille, la ville de Perpignan contribue à l'épanouissement de nombre de ses habitants, à la tranquillité des quartiers et à l'éclosion de nouvelles disciplines sportives. C'est dans ce cadre qu'elle mène une politique d'investissement soutenue au travers de la réalisation d'équipements de qualité répondant à la demande des pratiquants et visant à favoriser l'accès à tous les types de publics, quel que soit leur lieu d'habitation.



#### **Ce qui sera fait en 2015 :**

La dynamique d'investissement va se poursuivre en 2015. Après avoir terminé la première tranche du Parc des Sports, le plus grand équipement sportif de PERPIGNAN présente aujourd'hui des installations de haut niveau si bien que l'UEFA, instance dirigeante du football européen a classé la structure comme « centre d'entraînement officiel pour l'Euro 2016 ». En 2015, débiteront les études pour la construction de la grande salle de sport (2.000 à 2.500 places assises) qui sera construite avenue Paul Gauguin.

L'axe fort de la politique sportive est de rendre le sport accessible à tous, à tous les niveaux, dans chaque quartier de la ville, avec à minima un équipement de proximité et un équipement sportif structurant. Au Nord, la deuxième tranche de travaux (construction de vestiaires complémentaires) au stade Vernet Salanque sera livrée. Toujours à Vernet Salanque, un parcours sportif équipé d'agrès de fitness en accès libre sera réalisé. A l'Ouest, l'espace sportif de proximité de Mailloles va être entièrement reconstruit au premier trimestre. Au Sud, la deuxième tranche de travaux du Parc des Sports verra la construction d'un équipement de sports urbains (bowl, skate, roller) ouvert en accès libre. A l'Est, l'espace Sportif de proximité du Clos-Banet sera sécurisé et clôturé.



## ✓ La politique culturelle

### Ce qui sera fait en 2015 :

La politique culturelle de la Ville va être amplifiée suivant deux axes :

- Perpignan destination : participer à l'attractivité et au rayonnement de la ville avec deux orientations :
  - la transversalité entre les structures culturelles, les équipes et les acteurs culturels ;
  - la transversalité entre les délégations (Culture/Patrimoine/Tourisme et Commerce).
- Culture de Partage et Proximité : soutenir toutes les formes artistiques et tous les publics, avec un maillage du territoire en termes de relais des structures de centralité, de médiation culturelle et de valorisation de l'activité culturelle dans les quartiers.

Les objectifs sont :

- mettre la ville en mouvement artistique permanent ;
- entretenir la concertation avec les acteurs culturels et développer les partenariats ;
- soutenir et diffuser la création contemporaine ;
- continuer d'affirmer l'importance du livre et de la lecture publique ;
- poursuivre la mise à niveau des établissements culturels d'un point de vue structurel et fonctionnel ;
- développer la médiation culturelle sur l'ensemble du territoire de la commune

Les bibliothèques vont poursuivre le développement de l'offre en lecture numérique avec, après les liseuses électroniques et les tablettes numériques, la mise en ligne d'un nouveau portail sur Internet qui proposera, outre la consultation en ligne du catalogue des collections, l'accès à des ressources électroniques comme la presse, la vidéo à la demande, l'autoformation, etc.

En concertation avec les partenaires institutionnels et les acteurs culturels de la commune, sera élaborée une **nouvelle Charte de coopération culturelle** qui permettra de définir les champs d'actions de la médiation culturelle sur l'ensemble du territoire communal. La conception et la mise en œuvre de ces actions seront en cohérence avec la mise en place de divers dispositifs tels que le Contrat de Ville ou bien encore le Contrat Territoire Lecture.

\*\*\*

**Perpignan continuera à impulser des actions pour développer le bien vivre ensemble.**

**Des actions municipales dans les domaines culturel, sportif et social dans les quartiers, à destination de l'ensemble de la population, et le soutien au monde associatif, notamment, grâce au Contrat de Ville, contribuent à fabriquer cette indispensable cohésion sociale.**

## A X E 4

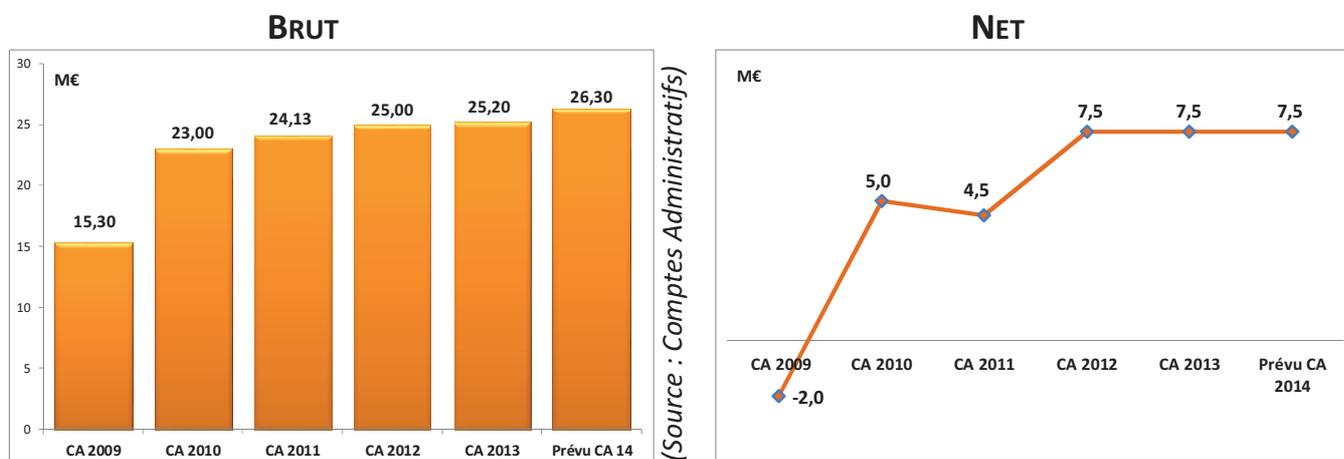
OPTIMISER LES RESSOURCES, BLOQUER LA FISCALITÉ COMMUNALE ET PRÉSERVER UN NIVEAU ÉLEVÉ D'INVESTISSEMENT

### LA SITUATION FINANCIERE DE PERPIGNAN S'EST AMELIOREE

Elle s'est améliorée comme l'atteste le rapport de la Chambre Régionale des Comptes (C.R.C.) sur la période 2007-2012. En 2013 et 2014, les améliorations se sont poursuivies.

La plupart des indicateurs clés, particulièrement, l'autofinancement et le délai moyen de remboursement de la dette attestent d'une situation saine alors même que Perpignan est une des villes de France qui investit le plus.

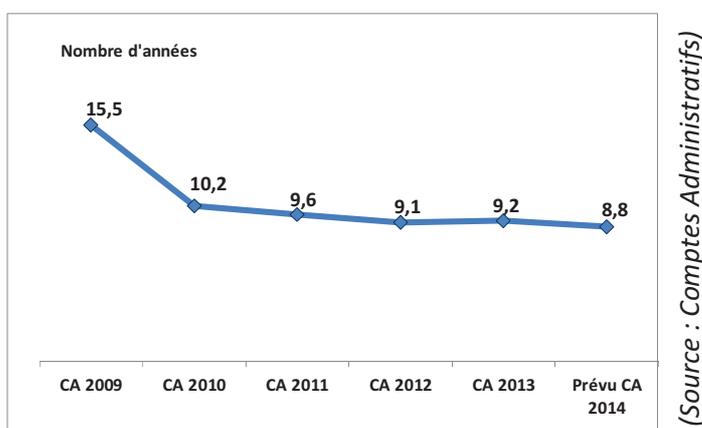
#### ✓ Autofinancement



La section de fonctionnement permet de dégager une épargne nette de 7,5 M€ qui permet d'autofinancer des travaux.

Pour les 3 années qui viennent l'objectif est de conserver une épargne nette supérieure à 5 M€. En 2015, l'épargne nette sera maintenue à 7,5 M€.

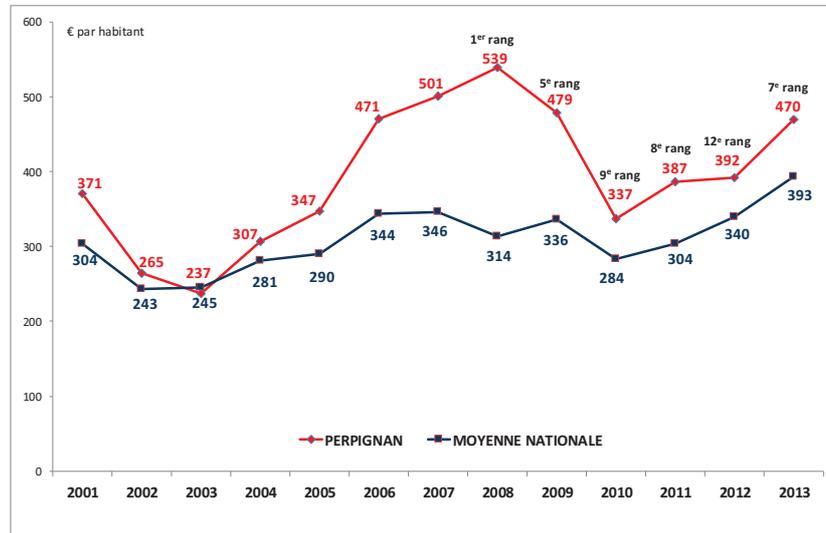
#### ✓ Délai moyen de remboursement de la dette



Avec un délai moyen de remboursement du stock de dette autour de 9 ans, Perpignan est revenue dans une situation normale, comme l'indique le rapport de la C.R.C.

L'objectif pour les 3 années qui viennent est de stabiliser voire de baisser le stock de dette et de conserver un délai moyen de remboursement de la dette inférieur à 10 ans.

**L'INVESTISSEMENT PAR HABITANT PLACE PERPIGNAN PARMIS LES VILLES QUI INVESTISSENT LE PLUS**



(Source : collectivités-locales.gouv.fr)

Avec 470 € par habitant en 2013, soit 20 % de plus que la moyenne des villes de plus de 100.000 habitants, Perpignan investit fortement pour la qualité de vie, l'attractivité génératrice de création de richesses et le soutien à l'emploi.

- 2008 : 1<sup>ère</sup> ville de France
- 2009 : 5<sup>e</sup> ville de France
- 2010 : 9<sup>e</sup> ville de France
- 2011 : 8<sup>e</sup> ville de France
- 2012 : 12<sup>e</sup> ville de France
- 2013 : 7<sup>e</sup> ville de France

Face à la rupture initiée par l'effort inédit demandé par le gouvernement aux collectivités locales pour réduire les déficits publics, Perpignan se fixe pour objectif une stricte maîtrise des dépenses de fonctionnement, pour faire face à la baisse des dotations de l'Etat, à la baisse des recettes liées au secteur immobilier et à la volonté de bloquer la fiscalité.

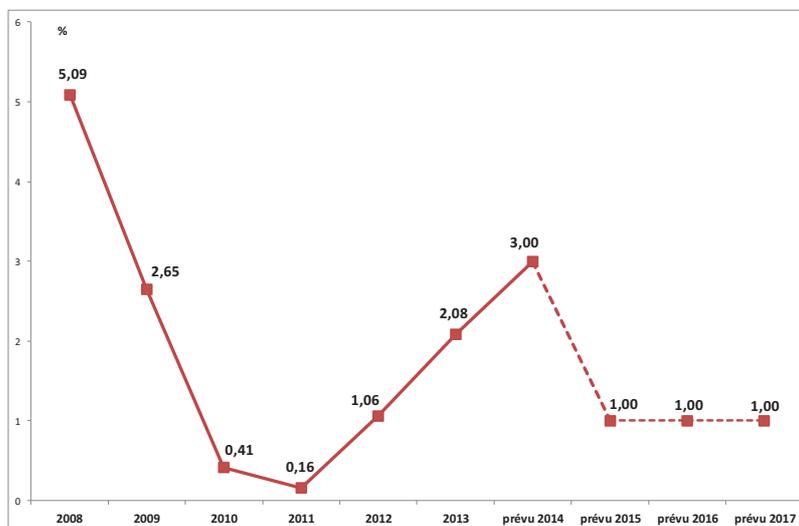
Ainsi, les dépenses d'équipement pourront être maintenues à un niveau élevé sans augmenter le recours à l'emprunt, grâce à une épargne nette permettant d'autofinancer une partie des travaux.

**TROUVER ENTRE 2 ET 3 M€ PAR AN EN FONCTIONNEMENT PENDANT 3 ANS**

Perpignan doit donc trouver entre 2 et 3 M€ par an en fonctionnement. On l'a vu, la dynamique des recettes va être moindre du fait de la crise immobilière. L'objectif politique est de ne pas augmenter les impôts. Par ailleurs, pour préserver l'investissement, garant de l'attractivité de la ville et de la qualité de vie et générateurs d'emplois, l'épargne nette doit être si possible préservée au-delà de 5 M€ par an. Les marges de manœuvre se situeront donc essentiellement sur une diminution de certaines dépenses et à une maîtrise de l'évolution d'autres dépenses significatives.

Il faut ainsi rappeler que malgré le fonds d'amorçage, versé par l'Etat, la charge nette de la semaine des 4,5 jours s'élève à 2 M€...

- ✓ **Le premier vecteur d'action, maîtriser la masse salariale en poursuivant la baisse des effectifs**



En 2014, avec une variation d'effectif nulle et un point d'indice gelé par le gouvernement, la masse salariale évolue d'environ 3 % soit 2,9 M€. Les décisions gouvernementales expliquent cette progression, notamment la revalorisation des catégories C (1.600 agents soit 900 K€), le glissement vieillesse-technicité (600 K€), l'augmentation de la cotisation CNRACL (800 K€ de plus en 2013 et 850 K€ de plus en 2014). En 2015, une nouvelle revalorisation des échelles de rémunération concernera 2.005 agents pour un montant estimé de l'ordre de 900 K€, les taux de cotisations patronales de 100 K€ et le glissement vieillesse technicité (650 K€).

Malgré ces hausses qui s'imposent à nous, le contexte dégradé nous contraint à avoir pour objectif de limiter la progression de la masse salariale à 1 % environ maximum, pour chacune des 3 années qui viennent, soit une progression de l'ordre de 900 K€ maximum par an.

La poursuite de la baisse des effectifs est une condition indispensable pour atteindre cet objectif. Ainsi, les effectifs qui ont baissé de 133 agents en 6 ans, devraient continuer à diminuer d'environ 50 agents/an. La Ville enregistre chaque année entre 100 et 120 départs notamment pour cause de retraite. Les recrutements devraient donc être compris en 50 et 70 agents.

L'objectif peut être atteint si nous poursuivons la modernisation de l'administration municipale, notamment, par de nouveaux outils et la e.administration qui propose une mairie ouverte 24/24 H avec toute une série de services à partir de son ordinateur, de sa tablette ou de son smartphone.

## ↳ **IMPULSER DES REORGANISATIONS, DES INVESTISSEMENTS GENERANT DES ECONOMIES EN FONCTIONNEMENT**

Des exemples illustrent ce choix :

- ✓ Ainsi, le contrat de performance énergétique, dans le cadre des actions Cit'ergie :
  - Investissement de 910 K€ HT et économie annuelle en fonctionnement de 362 K€ HT.
  - Economie annuelle également en investissement de 59,3 K€ HT, soit un gain actualisé sur les 12 ans du contrat de 7 M€ HT.
    - Plus intéressé de 66 % que la Ville percevra sur les économies réalisées au-delà des cibles contractuelles
  
- ✓ La régie des Espaces aquatiques a également développé un contrat de performance qui suite à investissement de 700 K€ HT, génère une économie annuelle en fonctionnement de 131 K€ HT, soit un gain actualisé sur les 12 ans du contrat de 1,94 M€ HT
  
- ✓ Eclairage public en investissement sur un programme d'éclairage public de 3,5 M€ HT, pour lequel 7.000 luminaires remplacés et 230 systèmes de télégestion installés. La Ville a économisé depuis 2009, 4 GigaWh, soit 416 Millions de tonnes de CO2 rejetées en moins. Sur la facture ERDF, malgré la hausse des tarifs (+58 % en 5 ans), la dépense est stabilisée à 1,35 M€.
  
- ✓ Par ailleurs, la baisse des dépenses de fonctionnement sur des secteurs non obligatoires sera pour la 1<sup>ère</sup> fois mise en œuvre, notamment sur le secteur culturel où un effort de 10 % environ est demandé à chaque structure comme l'Etat et la Région qui l'ont déjà mis en œuvre depuis 2 ou 3 ans.
  
- ✓ La mutualisation des services, notamment avec PMCA, mais aussi avec les régies et autres établissements publics liés à Perpignan, doit aussi permettre une rationalisation de la dépense.

\*\*\*

**Grâce à ces actions, Perpignan est en mesure de proposer une section d'investissement identique à celle de 2014 avec des dépenses d'équipement de l'ordre de 40 M€, financées par un autofinancement net d'environ de 7,5 M€, de subventions d'investissement de 4,1 M€, de ventes foncières de 0,6 M€, d'autres recettes d'investissement de 8,2 M€ et environ 18 M€ d'emprunt soit un montant proche du capital remboursé.**

**La section de fonctionnement devrait diminuer, mais l'autofinancement sera préservé grâce aux actions impulsées pour maîtriser la dépense pour faire face à la baisse des dotations versées par l'Etat et à la dynamique réduite des autres recettes, notamment celles liées au secteur immobilier.**

**De cette façon, le budget qui vous sera présenté se fera sans toucher aux taux de fiscalité communale.**

**Ce nouveau plan de vol, adapté au contexte en rupture avec ce que les collectivités ont connu jusqu'ici, se poursuivra à moyen terme en veillant à ne pas dégrader notre autofinancement (ce qui suppose une réduction des dépenses de fonctionnement) pour préserver un investissement ambitieux, adossé au projet de territoire décrit, avec un objectif réaffirmé de blocage de la fiscalité communale et intercommunale.**

➤ **LES TAUX DE FISCALITE SERONT BLOQUES EN 2015 POUR LA 4<sup>e</sup> ANNEE CONSECUTIVE POUR PRESERVER LE POUVOIR D'ACHAT DES PERPIGNANAIS.**

	Taux 2014	FONCIER BATI	TAXE HABITATION	T.E.O.M
▶ Villes > 100.000 habitants	<b>Perpignan</b>	<b>27,46 %</b>	<b>18,73 %</b>	<b>8,22 %</b>
	Montpellier	31,18 %	22,49 %	11,25 %
	Nîmes	31,05 %	29,33 %	14,50 %
▶ Villes < 100.000 habitants	Narbonne	28,34 %	11,33 %	12,00 %
	Carcassonne	41,69 %	15,94 %	11,01 %
	Béziers	26,54 %	19,53 %	11,65 %
	Sète	42,12 %	28,74 %	18,50 %

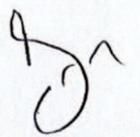
Telles sont les orientations sur lesquelles je vous propose de débattre.

Le 1<sup>er</sup> Adjoint

Le Maire



Romain GRAU



Jean-Marc PUJOL